

Document conclusif

Colloque

"Agriculture et Biodiversité"

organisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux



Vendredi 18 octobre 2002

Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

S O M M A I R E

Introduction générale

par Michel Dantin, conseiller technique auprès de Hervé Gaymard, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

La biodiversité : un concept, une réalité

Agriculture intégrée et biodiversité : impact et mesures politiques

par Alain Peeters, Laboratoire d'Ecologie des Prairies, Université Catholique de Louvain (Belgique)

Historique et évolution de la biodiversité dans les espaces agricoles

par Paul Havet, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

La biodiversité au coeur de l'agriculture

Le rôle des prairies pour la biodiversité

par Vincent Bretagnolle, CNRS - Centre d'études biologiques de Chizé
et Loïc Ducloué, agriculteur dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin

Le travail du sol et la biodiversité en grandes cultures

par Philippe Granval, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
et Jacques Hicter, agriculteur dans l'Aisne

Importance des arbres champêtres et des vergers haute tige dans la conservation de la biodiversité

par Philippe Pointereau, SOLAGRO
et Christine Larssonneur, agricultrice dans l'Orne

Politiques publiques agricoles pour la biodiversité

Approche transversale des politiques publiques pour la biodiversité

par André Barbaroux, Directeur Général du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)

Les instruments agro-environnementaux développés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

par Valérie Métrich-Hecquet, Directrice adjointe de la Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi (DEPSE)

Les instruments agro-environnementaux développés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

par Jean-Marc Michel, Directeur adjoint de la Direction de la Nature et des Paysages (DNP)

Approche critique des politiques publiques

par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut Européen d'Ecologie

Comment faire évoluer la politique agricole en faveur de la biodiversité ?

Table ronde animée par Jean-Marie Pelt, en présence de :

- Antoine Herth, député rapporteur du budget de l'agriculture à l'Assemblée Nationale
- Paul Raoult, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- Philippe Lirochon, membre de la Commission Environnement à l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture
- Jean-Yves Griot, vice-président du Réseau Agriculture Durable
- Benoît Canis, vice-président de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)
- Philippe Pointereau, France Nature Environnement (FNE)
- Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Conclusion générale

par Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Colloque "Agriculture et Biodiversité"

organisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendredi 18 octobre 2002

Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Introduction générale

**Discours de Monsieur Dantin au nom d'Hervé Gaymard,
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez bien voulu inviter le Ministre de l'Agriculture à ouvrir ce colloque et il m'a demandé de le faire en son nom. Hervé Gaymard est sensible à votre attention et comme vous le savez, Monsieur le Président, lorsque vous lui avez proposé d'intervenir ce matin, il avait déjà pris un engagement en province où je le rejoindrai dès la fin de cette matinée.

Il vous prie donc de l'excuser et m'a demandé de vous dire combien il le regrette profondément car il est souhaitable et il vous l'a dit la semaine dernière en vous recevant, Monsieur le Président, d'établir des relations normalisées avec les représentants des associations de protection de la nature.

Le dialogue, à tout niveau, doit en effet permettre d'établir une relation positive entre les différents usagers de l'espace rural. L'agriculture y occupe une fonction économique essentielle mais elle remplit aussi d'autres missions dans la construction des paysages, la gestion des territoires, ou en offrant des espaces de loisirs et de ressourcement, ce qu'il ne faut pas minimiser.

L'agriculture n'est pas seule, d'autres acteurs participent aussi à la vie du monde rural. Le Ministère est désormais celui de l'agriculture mais aussi des affaires rurales, vous avez donc, Monsieur le Président, plusieurs motifs pour partager votre chemin entre l'avenue de Ségur et la rue de Varenne.

À la fin de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française ressemblait encore à celle des siècles précédents. En 1960, la France n'était pas autosuffisante sur le plan alimentaire. La ferme France n'assurait pas l'approvisionnement du consommateur français.

La construction de la Politique agricole commune, les avancées considérables de la recherche agronomique dans lequel l'INRA a eu un rôle majeur ont conduit à une modification radicale de notre agriculture que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental.

L'agriculture française est aujourd'hui un vecteur considérable de notre économie et le poids de nos exportations est indéniable dans l'équilibre du commerce extérieur. Ce faisant, elle a donc répondu à la commande sociale qui lui a été adressée. Mais, pour autant, l'agriculture française n'est pas une, elle est bien plurielle et tandis qu'ici l'intensification conduit aux limites du raisonnable – elle l'a même franchie parfois – ailleurs, c'est à la déprise et aux risques naturels que nous devons faire face.

Parler de l'agriculture me paraît donc un peu restrictif, ce sont des agricultures qu'il nous faut parler et assumer la gestion, en relevant les contradictions.

Le concept de diversité biologique connaît donc depuis quelques années un rayonnement intense, consolidé et amplifié par l'adoption de textes internationaux (convention sur la biodiversité, directive "habitats"...). L'enjeu

majeur réside dans le respect de l'équilibre des écosystèmes, clé d'un développement durable pour les activités humaines et l'environnement naturel.

Mieux prendre en compte la gestion de la biodiversité dans nos politiques agricoles ne répond pas seulement à l'obligation d'honorer les accords internationaux que la France a contracté, mais d'abord à la nécessité de construire un développement plus durable.

La France prendra toute sa part dans ce défi mondial et la stratégie nationale de développement durable que le Gouvernement arrêtera dans les prochaines semaines laissera une place significative à l'agriculture. Ayant fait le constat des acquis et des dysfonctionnements actuels, il nous faut préparer l'avenir.

Concernant l'agriculture, vous le savez, les orientations fondamentales relèvent aujourd'hui de négociations internationales, tout spécialement au niveau européen, et au niveau national, diverses options s'offrent à nous pour les mettre en œuvre.

Au moment où la Commission a lancé un débat sur l'avenir de la PAC au-delà de 2006, le Gouvernement a rappelé son attachement au maintien d'un premier pilier efficace. Nous ne sommes pas, en effet, favorables à une suppression des aides directes agricoles, car nous savons qu'elles constituent un outil efficace de soutien à l'agriculture vivante, active et participative pour l'économie, le Ministre l'a dit, pour l'équilibre de nos territoires, le Ministre le croit.

Pour autant, notre intérêt pour le développement rural n'en est pas moins marqué.

Il nous faut rendre les aides du second pilier de la PAC plus accessibles aux agriculteurs. De ce point de vue, le Ministre de l'agriculture souhaite que la revue à mi-parcours de la PAC conforte l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un développement rural simple, efficace, adapté aux difficultés que doivent surmonter les agriculteurs.

Un meilleur taux de cofinancement des aides agri-environnementales, l'utilisation sans cofinancement dans le cadre du deuxième pilier des crédits d'une modulation mise en œuvre au niveau européen figurent parmi les propositions de la France.

La réforme du second pilier devra consacrer ces améliorations et ne pas se contenter d'ouvrir la voie à des expérimentations. Vis-à-vis des acteurs économiques que sont les agriculteurs - en particulier dans les zones où ceux-ci sont exposés aux handicaps naturels -, nous devons avoir le souci constant de la lisibilité sur le moyen terme.

La Politique agricole commune doit donner lieu à un débat ouvert et serein avec les citoyens. Et c'est pour cela et non par conservatisme que le Ministre plaide pour le respect du calendrier de réforme voté par les chefs d'Etat des quinze en 1989.

Si elle parvient à respecter ce rythme, le Gouvernement souhaite que la revue à mi-parcours ne se limite pas au seul examen de statistiques agricoles, mais qu'elle porte une nouvelle ambition pour l'agriculture en Europe, en réformant les organisations de marché défaillantes, en assurant une vraie rentabilité de l'agriculture en milieu rural, en réconciliant ce secteur avec les consommateurs et avec l'environnement.

Pour construire l'agriculture de demain, écologiquement responsable et économiquement forte, il faut sortir du politiquement correct qui oppose le libéralisme vert au corporatisme de producteurs tentés par le repli sur soi face à l'inconnu.

Non, l'agriculture n'est pas un secteur comme un autre. Car l'alimentation, le paysage, les terroirs, la diversité du vivant, la terre que nous laissons à nos enfants, tout cela n'est pas et ne sera jamais une marchandise dont le cours fluctuera à Wall Street. Le respect de l'humanité dans la modernisation n'a rien de ringard. Au contraire, il évacue les gadgets d'un progrès mal assumé.

Ceci étant rappelé, le Ministre de l'agriculture a déjà posé des actes qui éclairent son discours et traduisent sa volonté de voir l'environnement mieux pris en compte par les politiques agricoles.

Tel était le sens du déplacement conjoint en Bretagne avec Roselyne Bachelot, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, et de la commande passée à Madame le Préfet de la région Bretagne pour mettre en œuvre le plan d'action pour le développement pérenne de l'agriculture et l'agro-alimentaire et la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne.

Ce plan nécessite de faire des choix, il implique la remise en cause d'un schéma de pensée, il nécessitera des efforts des uns et des autres mais il est indispensable à la Bretagne, à son image, à sa survie.

La biodiversité, c'est à la fois par une nouvelle orientation du développement agricole et par les mesures agro-environnementales que nous la préserverons le mieux.

J'ai fait référence, il y a quelques instants, aux formidables bonds de productivité que notre agriculture a été capable de faire en un demi-siècle. Elle l'a fait grâce à l'efficacité du système français de transfert des découvertes de la recherche aux pratiques de terrain : c'est ce que nous avons appelé, en France, le développement agricole confié principalement aux chambres d'agriculture.

Nous restons convaincus que ce système est encore porteur d'avenir et que les transferts de connaissance véhiculés par ce canal, lié à la conscience environnementale des jeunes générations d'agriculteurs peut et doit produire un effet bénéfique. Cette action est en marche. Elle permettra une avancée globale tandis que les partenariats mis en œuvre ici et là par des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (parcs nationaux, réserves naturelles, conservatoires d'espaces naturels) produisent déjà leurs effets sur les zones à forts enjeux.

Le Ministre de l'agriculture souhaite que les efforts faits en ce sens soient amplifiés, l'exemplarité des actions étant un puissant facteur d'entraînement.

Mais, depuis plus de 15 ans maintenant, les actions agro-environnementales constituent un vrai levier pour faire évoluer les pratiques.

Des premiers articles 19 en passant par les plans de développement durable du début des années 90, les initiatives ont été nombreuses et variées. Certains ont connu des résultats plus intéressants que d'autres, un bilan peut être dressé.

Comme vous, Monsieur le Président, le Ministre regrette que les enseignements riches des mesures locales agri-environnementales n'aient pas été exploités. Supprimées en 1999 pour être fondues dans les CTE, ces mesures ont été vecteurs de progrès et ont permis d'engager un dialogue local.

Diverses mesures vous seront présentées en début d'après-midi par Valérie Métrich-Hecquet, directrice adjointe de la Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi.

Les orientations nouvelles données aux outils d'une politique agro-environnementale doivent favoriser la biodiversité.

La prime herbagère agro-environnementale remplacera en 2003 la prime à l'herbe. Son montant moyen est largement revalorisé pour redonner tout son intérêt à la production herbagère. Ses critères de mise en œuvre et notamment celui du chargement à l'hectare, ou de l'usage limité d'intrants, doivent restaurer la diversité des prairies et permettre leur maintien.

Le CTE est recadré. D'ores et déjà, la circulaire du 10 octobre qui relance l'instruction des CTE bloqués le 6 août, consacre la notion de mesures agro-environnementales les plus pertinentes au niveau d'un territoire. Une capacité de décider est rendue aux acteurs locaux (agriculteurs, élus, associations). Elle permettra de mieux cibler l'action agri-environnementale au niveau d'un secteur. On retrouve là l'esprit des mesures locales agri-environnementales mais le dispositif méritera encore d'être complété. Le CTE restera le porteur des actions Natura 2000 en concertation avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Un espace sensible, comme le marais poitevin, bénéficiera, à partir de 2003, et sous réserve de l'accord de l'Union européenne, d'une indemnité compensatoire spécifique aux surfaces de prairie humide ou sèche.

D'autres réflexions se poursuivent pour mieux utiliser des crédits du deuxième pilier ou pour faire des propositions françaises en matière d'écoconditionnalité. Le débat qui s'engage sur la régionalisation devrait aussi éclairer les réflexions sur le sujet.

Vous avez transmis au Ministre une première série de propositions, celles-ci seront étudiées comme il se doit. La conviction du Ministre est claire : l'agriculture a son rôle dans la protection de la biodiversité. Nous ne réussissons pas à l'imposer contre la volonté des agriculteurs. Il faut donc convaincre, montrer, démontrer, faire adopter des pratiques nouvelles.

Originnaire d'une région, la Savoie, où le principe de contractualisation agriculture-collectivités n'a pas attendu la réforme de la PAC de 1992 pour être mis en œuvre et où, paradoxalement, les actions agri-environnementales étaient plus nombreuses et mieux financées avant la réforme de Berlin qu'aujourd'hui, le Ministre a la volonté ferme de donner élan et puissance à une politique agricole respectueuse de son environnement.

L'agriculture du demi-siècle qui vient de s'achever a su répondre aux attentes de la société. Celle du demi-siècle relèvera le même défi même si la nature de ces attentes a évolué, s'est complexifié. La puissance publique doit prendre ses responsabilités dans cette évolution, je peux vous indiquer que c'est la volonté de Monsieur le Ministre de l'agriculture.

Je vous remercie.

La Biodiversité : un concept, une réalité

Agriculture intégrée et biodiversité : impact et mesures politiques

**par Alain Peeters et Jean-François Maljean,
Laboratoire d'Ecologie des Prairies, Université Catholique de Louvain (Belgique)**

L'exposé définit la notion d'agriculture "intégrée" et décrit ses stratégies et les techniques mises en œuvre. Il définit aussi les notions de biodiversité planifiée par l'agriculteur (ou biodiversité agricole) et de biodiversité associée aux systèmes de production, parmi laquelle il distingue la biodiversité fonctionnelle (ou biodiversité para-agricole) et une biodiversité qui joue un rôle moins important dans le fonctionnement général, la biodiversité extra agricole. Cette biodiversité extra agricole peut cependant avoir une grande valeur patrimoniale.

L'article tente de répondre à deux questions. Quel est l'impact des pratiques de l'agriculture intégrée sur la biodiversité ? Comment favoriser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité par des mesures politiques ?

L'effet de différentes pratiques de l'agriculture intégrée sur la biodiversité est passée en revue, y compris le développement d'une infrastructure écologique. Les différences d'impacts de l'agriculture intensive et extensive sont ensuite comparées. L'exposé conclut que l'agriculture intégrée a indiscutablement un impact positif sur certains types de biodiversité. Cependant, il reconnaît que la biodiversité associée, peu fonctionnelle (biodiversité extra agricole) n'est pas plus favorisée en agriculture intégrée intensive qu'en agriculture conventionnelle intensive, et que par ailleurs, l'agriculture intégrée extensive tout comme l'agriculture conventionnelle extensive peut assurer le développement ou le maintien de la biodiversité extra agricole.

L'exposé plaide pour un développement de la recherche, de l'éducation et de la formation, que ce soit au niveau de l'exploitation, du territoire ou au niveau des politiques nationales et internationales. Il recommande aussi la définition de nouveaux objectifs en agriculture pour promouvoir le modèle de l'agriculture intégrée. En ce qui concerne plus spécifiquement le développement de la biodiversité, il recommande de reconstituer des écosystèmes accueillants et ce, au niveau des territoires.

Au niveau des mesures politiques, il insiste sur la définition d'objectifs territoriaux pour orienter les objectifs spécifiques par exploitation. La définition de ces objectifs pourrait être précédée d'un diagnostic agri-environnemental d'exploitation (DAE). Il classe ensuite les mesures politiques concernant l'environnement en agriculture, que ce soit les instruments touchant directement la profession par des mesures monétaires et non monétaires, ou des instruments touchant l'amont et l'aval du secteur ou des secteurs connexes. Il décrit ensuite un modèle théorique pour faire correspondre l'offre et la demande de biodiversité en abordant le principe d'éco-conditionnalité. Ce modèle reconnaît plusieurs niveaux d'éco-conditionnalité. Un premier niveau correspond à celui d'un seuil plancher qui conditionne (éco-conditionne) l'autorisation de fonctionner. Un second niveau correspond à celui des bonnes pratiques agricoles. Un troisième niveau correspond à celui de l'agriculture intégrée, il conditionne l'octroi d'un "label agriculture intégrée". Le modèle développé part du principe que l'agriculteur est rétribué par la collectivité proportionnellement à la quantité de biodiversité qu'il produit, et ce, à partir du niveau des bonnes pratiques agricoles. Si l'on reconnaît que les pratiques de l'agriculture intégrée ont des effets favorables sur la biodiversité, le développement d'une politique de promotion de la biodiversité consisterait à établir, outre le prix de la biodiversité, les différents niveaux d'éco-conditionnalité précités :

- seuil plancher sous lequel il est interdit de pratiquer,
- niveau de bonnes pratiques agricoles,
- niveau de l'agriculture intégrée,
- niveau maximum subventionnable.

Les relations entre l'agriculture et la biodiversité sont complexes et le modèle décrit est bien entendu réducteur, les limites en sont discutées.

Historique et évolution de la biodiversité dans les espaces agricoles

par Paul Havet,
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

De prédateur-cueilleur nomade, l'homme est passé au statut d'agriculteur-éleveur sédentaire, ambitionnant de maîtriser son environnement naturel. L'agriculture est devenue le facteur-clé de la présence et de l'abondance des espèces de faune sauvage des milieux dits "ouverts" par opposition aux milieux fermés que sont les milieux forestiers qui restent le domaine du "sauvage" (la sylvie), refuge d'espèces occasionnant des dégâts qu'il faudra réguler. Elle s'est développée par :

- i) identification dans la diversité des espèces animales et végétales sauvages de celles qui sont utiles à l'homme,
- ii) sélection pour en accroître les performances productives,
- iii) défrichements pour créer des zones de culture et des herbages.

Il est frappant de remarquer que l'extension vers l'ouest de l'aire de distribution des espèces animales "steppiques", originaires de l'Asie centrale, s'est faite au gré du développement des prairies et de la culture des céréales à paille originaires du Moyen-Orient.

L'agriculture a eu un rôle favorable sur le développement de la faune sauvage : elle offre la nourriture, le couvert, les sites de reproduction nécessaires au développement de nombreuses espèces animales. Lorsqu'elle disparaît aujourd'hui (déprise agricole), la biodiversité se réduit au seul cortège des espèces forestières.

Elle n'est qu'un des facteurs influençant la présence et l'abondance d'une espèce sauvage : paramètres physiques du milieu, histoire évolutive et dynamique propre à l'espèce, pression de chasse et lâchers de gibier, diversité et abondance des prédateurs, expliquent les évolutions d'espèces. Mais tous les scientifiques conviennent que l'évolution des habitats détermine aujourd'hui l'avenir des espèces ; de là l'influence directe ou indirecte de l'agriculture.

Les milieux cynégétiques constatent que la réglementation des prélèvements de petit gibier par le plan de chasse est insuffisante pour redresser aujourd'hui les situations défavorables objectivées par les enquêtes sur les tableaux de chasse. La biodiversité globale des territoires régresse, par suite de la disparition des espèces végétales et animales éliminées volontairement ou indirectement par la simplification des systèmes et l'intensification des pratiques.

Les objectifs du chef d'exploitation, la pression sociologique qu'il subit, les impératifs macro-économiques, dont la politique agricole commune et la structuration en filières, le développement de l'urbanisation et des infrastructures, particulièrement important pour l'agriculture périurbaine... tous ces facteurs conditionnent la diversité biologique par un jeu complexe d'influences interconnectées.

Il existe par ailleurs des pratiques occasionnant soit la mort de l'animal, soit la destruction des nids, nichées ou jeunes mammifères. Comme le prouve l'examen du dossier de l'impact de l'emploi des pesticides, c'est aussi indirectement que les pratiques affectent la faune (réduction des ressources alimentaires, suppression des supports de cycle biologique...)

Limiter l'ampleur de la déprise, préserver et/ou reconstruire un maillage moderne de milieux réservoirs de biodiversité, "désintensifier" certains itinéraires sont des pistes de solution. Mais protéger les espaces les plus représentatifs de la richesse du patrimoine naturel français (ambition du programme Natura 2000) n'a pas de sens si on laisse se dégrader le tissu interstitiel banal et ne recrée des possibilités d'échanges entre ces pôles préservés.

L'évolution de la PAC incite le monde agricole à se détacher d'objectifs uniquement quantitatifs pour adopter une approche plus qualitative. La gestion de la faune sauvage et la chasse offre aux agriculteurs la chance de "revisiter" leur vocation, non plus pour "lutter contre la nature", mais pour en devenir des alliés pour utiliser au mieux les mécanismes naturels. L'ONCFS et des associations de chasseurs ont œuvré pour aider une telle évolution.

La biodiversité au cœur de l'agriculture

Le rôle des prairies pour la biodiversité

**par Vincent Bretagnolle,
CNRS – Centre d'études biologiques de Chizé**

A travers une analyse historique de l'évolution des prairies sur un secteur d'étude en Deux Sèvres, une corrélation nette apparaît entre diminution des surfaces prairiales, diminution des disponibilités alimentaires (insectes, micromammifères) et diminution des espèces patrimoniales, notamment des oiseaux prédateurs.

Ce constat est à l'origine d'un programme de recherche mené par le laboratoire CNRS de Chizé sur les interactions entre le milieu (paysage agricole), les ressources alimentaires et différentes espèces d'oiseaux (outardes, busards, etc).

Nous soulignons l'importance cruciale des milieux prairiaux en tant que support de la biodiversité dans les milieux cultivés : ces surfaces pérennes agissent en tant que refuge pour les orthoptères ou les campagnols par exemple. Ils peuvent également abriter la reproduction d'espèces menacées, comme les Outardes qui nidifient dans les luzernes, les prairies ou les jachères.

**par Loïc Ducloué,
agriculteur dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin**

L'exploitation familiale, reprise par Loïc Ducloué en 1996, comporte aujourd'hui une surface de 175 ha dont 80 % en zone de marais, un quota de 123 000 litres de lait (30 vaches laitières) et un troupeau de 50 vaches allaitantes.

L'exploitation se situe au cœur du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin, dans le département de la Manche. Les trois quart de la Surface Agricole Utile (SAU) se trouvent dans les secteurs les plus tourbeux des marais du Parc (prairies tourbeuses, alcalines ou acidifiées, tourbières alcalines, roselières). Ces prairies, pour la plupart difficiles d'accès et peu portantes, étaient enfrichées.

Avec la mise en place des mesures agri-environnementales en 1992, l'exploitant a défriché une partie des surfaces concernées. Les pratiques agricoles sont adaptées aux potentialités du milieu (pas ou peu d'intrants et fauches tardives sur les prairies les plus humides). On y trouve les cortèges floristiques (Drosera, Grasette du Portugal, grande glycérie...) et faunistiques (Busards, Courlis cendré, Tarier des prés, Bergeronnette flavéole...) les plus typiques du marais.

Aujourd'hui, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) reste le seul outil qui devrait permettre de poursuivre l'entretien et l'exploitation agricole de ces zones à fort intérêt patrimonial. Cependant, il serait nécessaire d'intégrer les spécificités de ces exploitations dans les modalités d'application des CTE : des surfaces gérées de manière très extensive, des cahiers des charges adaptés et diversifiés pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le travail du sol et la biodiversité en grandes cultures

**par Philippe Granval, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
Jacques Hicter, agriculteur dans l'Aisne ;
Stéphane Legros, Fédération des Chasseurs de l'Aisne.**

L'utilisation des techniques de conservation des sols (non labour, intercultures et gestion des bords de champs) permet de concilier une agriculture rentable, respectueuse de l'environnement et productrice de biodiversité.

Dans les grandes plaines cultivées du nord de la France, l'agriculture est le principal facteur agissant sur la répartition et l'évolution de la biodiversité. Par ailleurs, l'intensification de l'agriculture a entraîné des conséquences négatives :

- d'ordre agronomique : diminution drastique des peuplements lombriciens (moins de 100 kg/ha), prise en masse des sols, compaction et diminution des taux de matière organique.
- d'ordre environnemental : pollution des eaux par les produits chimiques, érosion éolienne et hydrique.
- d'ordre économique : diminution de la rentabilité des exploitations liée à des coûts de mécanisation de plus en plus importants et à une baisse des prix des productions agricoles.

Or, l'arrêt des labours profonds et annuels apporte un des remèdes aux problèmes énumérés précédemment. Le recours aux Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) permet de doubler les biomasses lombriciennes observées traditionnellement en sols labourés. Les vers de terre assurent un travail biologique du sol, en augmentent le drainage et recyclent les résidus de culture. 200 vertébrés terrestres consomment des lombriciens. Leurs prédateurs spécialisés (Bécasse des bois, Bécassine des marais, Vanneau huppé, blaireau...) recherchent pour se nourrir des parcelles ayant une biomasse supérieure à 400 kg/ha. L'utilisation complémentaire des "intercultures pièges à nitrates" permet de réduire les périodes où le sol est nu, d'offrir de la nourriture à la faune du sol et un couvert à la faune sauvage. L'association TCS et intercultures vise à fermer le système sol - plante. On se rapproche ainsi d'une prairie permanente réputée pour ne pas être polluante, riche en vers de terre et nécessitant beaucoup moins d'éléments fertilisants. L'utilisation de la Jachère pour la création de bandes enherbées de 10 mètres le long des cours d'eau permet de réduire l'érosion et les pollutions diffuses liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces bandes enherbées favorisent les auxiliaires des cultures et la faune sauvage. Une avancée intéressante consisterait à réduire la largeur minimale des parcelles éligibles aux aides jachères à 10 mètres au lieu de 20 actuellement, à l'instar de ce qui est accepté pour les bordures de cours d'eau, canaux navigables et lacs pérennes.

Nous illustrons ces modifications de pratiques agricoles par l'application de ces propositions sur l'exploitation de grandes cultures de J. Hicter située dans l'Aisne à proximité de St Quentin. Depuis 4 ans, le labour a été totalement abandonné et la charrue vendue. Les motivations agronomiques, économiques et cynégétiques ont conduit l'agriculteur à ce choix. La persistance de graines de betteraves sauvages enfouies dans le sol et sans cesse remises à jour par l'effet du labour devenait non maîtrisables dans les parcelles emblavées en betteraves. La présence d'érosion importante des sols labourés lors des épisodes pluvieux, devenait de plus en plus importante. La diminution du taux de matière organique et la perte d'azote par l'action naturelle du climat ont aussi contribué à l'arrêt du labour. C'est la conservation de la fertilité des sols qui a été la plus déterminante dans la modification des pratiques agricoles.

La baisse des prix agricoles ont également conduit à réfléchir à la réduction des coûts de production. La réduction des temps de travaux rendue obligatoire par l'adoption de la loi des 35 heures a fait choisir les techniques de réduction de travail du sol sur l'ensemble de l'exploitation. Parallèlement, des semis d'intercultures sont pratiqués régulièrement sur l'exploitation (moutarde, avoine et repousses de féveroles). Le maintien des haies et la création de bandes enherbées, motivées par la présence de perdrix grise et d'auxiliaires des cultures ont été renforcé par la publication de la plaquette sur les bords de champs (ONCFS SYNGENTA). La création d'une mare dans le bas fond de l'exploitation pour stocker l'eau de ruissellement a été réalisée afin d'éviter les débordements rencontrés chaque hiver dans les parcelles de bas de pente.

Après quatre ans d'arrêt du labour, la présence de betteraves sauvages, l'érosion des sols ont quasiment disparu de l'exploitation. La portance des sols a augmenté, facilitant les travaux de récolte et de semis. Il est constaté la disparition de l'inondation des parcelles en bas de pente grâce à la réapparition de galeries verticales des vers de terre anéciques même lors des pluies record de l'automne pluvieux 2000. L'ITCF a démontré que l'association des TCS et de l'interculture est le meilleur moyen de réduire les pertes de nitrates. Par l'association de ces deux pratiques, les doses d'azote ont été réduites de 20 % sur l'exploitation. Les taux de matières organiques, véritable source de nourriture du sol et des vers de terre, commencent à remonter (1,7 avant, 1,9 % aujourd'hui). Les sols agricoles sont, après la forêt, le meilleur moyen de stocker le carbone dans les sols. Des primes de 30 euros à l'ha commencent à être versées à des agriculteurs adoptant les TCS en France. L'agriculteur pratique la Jachère Environnement et Faune Sauvage (JEFS) en bande de 6 mètres de large et la Jachère industrielle en bande de 14 mètres de large pour respecter l'obligation de geler une largeur de 20 mètres minimum. Ainsi des bandes enherbées en fétuque, dactyle, fléole de 6m de large sont placées tous les 76 m ou 114 m pour redessiner le parcellaire de l'exploitation.

Les bords de champs commencent à produire leurs effets bénéfiques puisque depuis 2 ans, les produits destructeurs de limaces ne sont plus employés sur l'ensemble de l'exploitation. Les carabes hivernent et se

reproduisent dans les bordures de champs : ils sont des prédateurs naturels des limaces. Ils servent également de nourriture aux poussins de perdrix grises.

Les temps de travaux ont été réduits de 50 %. L'agriculteur dispose d'un peu plus de temps pour aménager le territoire et réfléchir au devenir de son exploitation. La consommation de fuel est passée de 25 000 litres de fuel à 17 000 l. La réduction des frais de mécanisation, de fuel et des fertilisants azotés ont réduit les coûts de production. Toutefois, l'adoption des TCS implique de s'informer et de ré-apprendre à observer son sol.

Il est observé une augmentation de la présence de la caille des blés et sa nidification dans les bandes enherbées, un meilleur cantonnement des perdrix grises en hiver sur les parcelles en TCS (parcelles non labourées). Le labour d'hiver enfouit toute la nourriture laissée en surface et réduit à néant tout couvert de protection contre les prédateurs. Les TCS laissent beaucoup de nourriture à la surface du sol qui est ainsi disponible pour les perdrix, les pigeons, les canards colverts, passereaux... tout au long de l'hiver. Le Bruant jaune est régulièrement observé sur l'exploitation.

Cet exemple montre que l'on peut concilier agriculture rentable, respect des sols, maintien de la biodiversité et limiter les pollutions dues à l'activité agricole.

Importance des arbres champêtres et des vergers haute tige dans la conservation de la biodiversité

**par Philippe Pointereau,
SOLAGRO**

L'arbre protecteur de la biodiversité

Les arbres champêtres, sous toutes leurs formes, de la haie au pré-verger, sont au cœur de cette biodiversité des espaces agricoles, et contribuent à leur équilibre biologique. Ils favorisent les auxiliaires et les pollinisateurs des cultures et offrent des espaces de vie pour la faune et la flore sauvages.

La biodiversité, loin de gêner la production agricole, peut au contraire la favoriser si l'on sait bien s'en servir. Outre sa contribution fondamentale, au travers de la microfaune et de la microflore, au développement de la vie biologique du sol par le recyclage des éléments minéraux et la fixation de l'azote atmosphérique, les espaces dit naturels ou non cultivés, contribuent à l'équilibre biologique des cultures et à leurs rendements.

Les travaux scientifiques sont unanimes : il est indispensable de maintenir au sein des espaces agricoles entre 5 et 10 % d'espaces naturels, appelés aussi surfaces de compensation écologique.

Les formes arborées (haies, bosquets, arbres épars, pré-vergers, alignements), de part la diversité de leur structure, sont certainement celles qui répondent le mieux à des objectifs multiples allant de la protection contre l'érosion ou le vent, à la conservation de la biodiversité, tout en étant capable aussi d'assurer une certaine production (bois, fourrage, miel, fruit, chasse) et de générer des paysages de qualité. Elles le font encore mieux que les bandes enherbées seules.

L'agriculteur gère la biodiversité afin de produire des aliments et des matières premières. Pour ce faire il a favorisé puis cultivé et sélectionné certaines espèces. Dans la plupart des cas, il s'agit d'espèces annuelles mais les arbres ont toujours aussi joué leur rôle dans la production agricole – en tant que cultures elles mêmes (par exemple arbres fruitiers) ou en stabilisant l'environnement au profit des cultures annuelles.

La conservation du patrimoine génétique

Présents dans les pré-vergers de plein vent, les haies, ou encore «isolés», les fruitiers hautes tiges constituent un véritable conservatoire "in situ". Ces vieilles variétés, de mieux en mieux connues et répertoriées sont étudiées pour leur résistance à certains champignons ou pour bien d'autres propriétés.

Les haies constituent aussi un habitat important pour les essences de lumière comme l'orme champêtre, le peuplier noir, le sorbier domestique et les saules, peu abondants en forêt. On y trouve une grande diversité d'écotypes ou de variétés qui pourront demain servir à trouver des peupliers plus résistants aux champignons, un orme résistant à la graphiose ou une variété de saule ornementale.

La continuité des chaînes alimentaires

Même une haie dont la flore n'est pas particulièrement originale, peut servir de refuge pour certaines espèces en limite de leur aire de répartition, comme *Doboecia cantabrica* dans les talus de Vendée, une espèce du sud de l'Europe. En Suisse, les haies contiennent jusqu'à 80 % des espèces végétales observées sur un territoire agricole dont 7 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées. 14 espèces n'ont été relevées que dans ces milieux. L'ourlet des haies est particulièrement important puisque celui-ci comprend 104 espèces pour 65 dans la haie. Les pré-vergers sont parmi les derniers bastions de la chouette chevêche ou du rouge queue à front blanc.

Le contrôle des ravageurs des cultures

Les arbres champêtres favorisent des espèces dites aussi auxiliaires à l'agriculture. Oiseaux et chauve-souris insectivores, rapaces carnivores, reptiles, araignées, insectes polyphages tels que carabes, coccinelles, microhyménoptères ou syrphes, régulent par prédation ou parasitisme des populations de ravageurs (pucerons, campagnols...) sans pour autant les éradiquer totalement. Pour que ce contrôle naturel puisse s'effectuer, il est important que le centre des parcelles ne soit pas trop éloigné de la haie, certains insectes comme les carabes colonisant les cultures depuis la haie à pied.

La pollinisation grâce aux insectes

Certaines productions agricoles sont dépendantes d'une pollinisation par les insectes. C'est le cas du tournesol, des protéagineux, de nombreux légumes et porte graines (production de semences) des légumineuses fourragères (luzerne, trèfles, sainfoin...) et des arbres fruitiers.

Une partie de cette pollinisation est directement assurée par les abeilles domestiques, une autre par les "abeilles sauvages" (Bombidae, Apidae, Syrphidées...). La présence de ces insectes pollinisateurs dépend de la qualité du milieu et en particulier de la présence de fleurs sauvages qui viennent compléter leurs régimes alimentaires.

Conclusion

Confrontés au cercle vicieux des pesticides (résistance des ravageurs aux matières actives, disparition des auxiliaires) et à la pollution qu'ils entraînent, à une demande sociale plus forte en matière de paysage et de biodiversité, les agriculteurs réintroduisent l'arbre dans leur système de production. La complexité du fonctionnement de ces agrosystèmes va nécessiter un important transfert de savoirs faire entre le monde de la recherche et du développement agricole.

De nombreux outils financiers et initiatives privées existent pour faciliter cette évolution: politiques territoriales, mesures agoenvironnementales, écoconditionnalité, labellisation, mise en commun de moyens techniques, plan de gestion des haies...

**par Christine Larssonneur,
agricultrice dans l'Orne**

Ce qui fait la spécificité du bocage domfrontais, c'est la présence de poiriers traditionnels. C'est la seule région française où le poirier est présent en si grand nombre.

Historique : la présence de poirier sauvage remonte à l'antiquité, mais c'est au XVII^{ème} siècle que l'exploitation du verger a débuté sous la forme d'une extension des prairies plantées avec une sélection variétale pour adapter le verger à la production de calvados et de poiré.

Economie : poiré et calvados sont des atouts pour le développement économique local.

En 1993, le verger de poirier domfrontais obtient le label paysage reconquête.

Cette reconnaissance permet aux producteurs de faire une demande en 1994 du poiré en Appellation d'Origine Contrôlée auprès de l'INAO.

Les grandes lignes de cette démarche :

- identifier un territoire – C'est la variété plant de blanc qui permet de le faire. Présente à 40 % dans la cuvée, elle permet de conserver la typicité du Poiré Domfront et pour préserver un certain patrimoine variétal, les producteurs peuvent aussi utiliser une trentaine de variétés de poires à poiré sur la centaine reconnue dans le domfrontais. Les autres variétés sont utilisées pour élaborer le Calvados Domfrontais (AOC depuis 1997).
- Elaborer un produit authentique en l'associant fortement au paysage d'origine.
- Conserver un savoir-faire, ce qui fait la richesse du territoire français des AOC. En effet, le poiré est une boisson traditionnelle élaborée exclusivement à partir de la fermentation de jus de poires. Le travail du syndicat et du PNR Normandie Maine permet de protéger les variétés de poires. Depuis début 2000, un comité de pilotage a été mis en place pour la reconstitution du verger traditionnel du Domfrontais.

La présence de vergers traditionnels permet de préserver une biodiversité. Depuis 2001, en collaboration avec le PNR Normandie Maine, SOLAGRO, le Groupe Ornithologique Normand (GON) et l'INRA, un travail d'observation sur la faune et la flore est engagé, ce qui permet de mieux connaître la richesse du patrimoine biologique attaché aux milieux de production agricole du bocage domfrontais.

Politiques publiques agricoles et biodiversité

Approche transversale des politiques publiques pour la biodiversité

par **André Barbaroux,**
**Directeur Général du Centre National pour l'Aménagement
des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)**

Les politiques publiques à dominante agricole pour la biodiversité sont récentes. Découlant à l'origine largement de la volonté de l'Union Européenne, elles sont aussi diverses.

Quelles sont-elles et comment ont-elles évolué ? Quelle est l'approche française avec une rapide comparaison avec d'autres Etats membres ?

Comment doivent s'articuler les politiques, qui peut y contribuer ? Quel est le rôle du CNASEA, organisme payeur mais aussi gestionnaire de programmes de l'État et de la Communauté européenne en faveur des agriculteurs dans le cadre de politique d'installation, de modernisation, de développement et d'aménagement rural ? En filigrane, comment le réseau du CNASEA et des ADASEA contribue-t-il au développement durable ?

Pour conclure, quels sont les moyens aujourd'hui mis en œuvre dans le cadre d'une approche transversale des politiques publiques pour la biodiversité ?

Les instruments agro-environnementaux développés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

par **Valérie Métrich-Hecquet, Directrice adjointe de la Direction des
Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi**

Le Livre Vert de la Commission Européenne de juillet 1985 constate la nécessité de prendre en compte une dimension environnementale dans la Politique Agricole Commune : "on perçoit de plus en plus que le rôle de l'agriculture dans une économie moderne industrialisée est, non seulement d'assurer les fonctions stratégiques, économiques et sociales, mais aussi de conserver l'environnement rural". Depuis 1985 la Communauté Européenne a progressivement écrit une réglementation permettant la mise en œuvre d'aides "agroenvironnementales". C'est sur cette réglementation que s'appuient les instruments agroenvironnementaux développés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

1) L'historique des MAE

- Une première étape : l'article 19 ciblée vers les zones sensibles

L'article 19 du règlement 797/85 du 12 mars 1985 a permis aux Etats membres de mettre en œuvre "un régime d'aide aux exploitations agricoles dans les zones sensibles du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que du point de vue du maintien de l'espace rural et des paysages".

Déclinaison en France :

En France les premières opérations "article 19" menées à partir de 1990, ont concerné la protection contre la pollution des eaux, la lutte contre les incendies de forêt, la protection des secteurs de biotopes rares et sensibles, la lutte contre la déprise agricole.

A partir de 1991, seuls ces deux derniers thèmes ont été retenus.

Au total 62 opérations ont été réalisées, couvrant 205 200 hectares, pour un montant de 349 millions de F.

• *Une deuxième étape : la réforme de la PAC 1992*

L'adoption du règlement n°2078/92 du 30 juin 1992, marque une nouvelle étape dans la prise en compte dans la politique agricole commune des préoccupations environnementales en prévoyant de soutenir les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel s'inscrit dans la réforme de la politique agricole commune. Celle-ci n'est en effet plus limitée aux zones sensibles mais s'étend à tout le territoire.

Déclinaison en France :

Le règlement 2078/92 a donné lieu en France dès 1993 à l'instauration d'un double dispositif :

- national avec la "prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs" dite "prime à l'herbe" ;
- et régionalisé dans le cadre de programmes régionaux, eux mêmes constitués de mesures nationales et d'opérations locales agroenvironnementales, les "OLAE".

La mise en place de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs avait pour objectif de freiner la diminution des surfaces en herbe afin de limiter la dégradation des paysages, limiter l'augmentation des intrants et conserver le potentiel écologique des zones herbagères. Pouvaient en bénéficier les agriculteurs s'engageant pour cinq ans à respecter un cahier des charges d'entretien de leurs prairies, et à la double condition que 75 % de la SAU de l'exploitation soit en prairies et que le chargement ne dépasse pas 1,4 UGB à l'hectare. La mesure a été reconduite, légèrement modifiée, en 1998. 76 000 exploitants en ont bénéficié en 2000, pour 5 millions d'hectares contractualisés et 1,250 Md de francs.

Les programmes régionaux, adoptés sur proposition d'un comité régional agriculture environnement composé d'élus locaux, d'organisations agricoles et d'associations de la nature, comportaient des mesures nationales :

- La reconversion des terres arables a suscité 3658 contrats, couvrant 21 381 hectares pour 6,9 M€.
- La réduction des intrants, 3 067 contrats, sur 65 534 ha, pour 10,3 M€
- La reconversion à l'agriculture biologique, 6769 contrats, sur 216 527 ha, pour 33,2 M€
- La protection des races menacées, 1938 contrats, pour 12 716 UGB et 0,7M€

et des opérations locales agri-environnementales :

- Les OLAE, 43 289 contrats, sur 850 000 ha, pour 63,8 M€ (bilan cumulé au 1/12/2000, OLAE et art19, montants annuels moyens).

Soit, au total 60 125 contrats, sur 1 153 946 ha pour 120,2 M€.

Sur les contrats OLAE :

19 321 ont été signés avant 1997

8 828 ont été signés en 1997; à échéance en 2002

6 658 en 1998; à échéance en 2003

7 294 en 1999; à échéance en 2004

1 242 en 2000; à échéance en 2005

D'autres instruments ont été mis en œuvre ne relevant pas du 2078 : il s'agit de la jachère environnement faune sauvage et des PDD.

Il convient enfin de mentionner la "jachère environnement faune sauvage" (JEFS) qui présente l'originalité de n'être pas une mesure fondée sur le règlement 2078/92 mais d'être un aménagement de la jachère prévue par le régime d'aides dit du premier pilier. Le règlement n°1765 du 30 juin 1992 relatif aux modalités particulières d'entretien de la jachère ouvre la possibilité de prévoir des régimes spécifiques d'entretien de la jachère en faveur de la faune sauvage ou d'autres objectifs environnementaux. En 2000 la JEFS a suscité 7455 contrats, sur 25 976 hectares, pour 1,5 M€. Elle peut être subventionnée par différents organismes dont les Fédérations Départementales des Chasseurs.

2) La situation actuelle

Elle est héritée des décisions de réforme de la PAC de 1999. A côté des mesures de marché, qui visaient à une réduction des prix garantis et une compensation par des aides directes, la réforme a pour objet de consolider le développement rural en regroupant les différentes actions au sein d'un règlement commun et d'introduire un instrument financier unique. Souci de cohérence accrue, plus que réellement moyens nouveaux. Souci aussi de mieux afficher le lien entre l'agriculture et les attentes de la société et les impératifs environnementaux.

Déclinaison en France :

Parallèlement, le 9 juillet 1999, la France s'est dotée d'une nouvelle loi d'orientation agricole qui stipule que la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle met en place un nouvel outil, le contrat territorial d'exploitation (CTE), destiné à reconnaître le caractère multifonctionnel de l'agriculture et à promouvoir des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les agriculteurs.

Pour appliquer le règlement de développement rural, chaque Etat membre devait adopter un plan de développement rural pour la période 2000-2006. La France a fait le choix d'un Plan de Développement Rural National (PDRN), à couverture nationale dont les actions sont déclinées régionalement. Chaque région a ainsi élaboré une synthèse agroenvironnementale régionale qui reprend trois mesures nationales reprises de l'ancien dispositif : la conversion à l'agriculture biologique (CAB), la protection de races domestiques menacées (PRM), la reconversion de terres arables en herbages extensifs (RTA) ainsi que des mesures régionales, directement inspirées des cahiers des charges issus des opérations locales agrienvironnementales. Le PDRN, comprenant entre autres les synthèses agroenvironnementales régionales, a été officiellement approuvé par la Commission le 7 juillet 2000.

La mise en œuvre de ces mesures agroenvironnementales s'est faite prioritairement au sein des contrats territoriaux d'exploitation afin de faciliter les changements de pratique préconisés dans le système de production. Chaque CTE est composé d'un volet socio-économique et d'un volet agroenvironnemental. Pour constituer ce dernier l'agriculteur peut souscrire un ensemble de mesures adaptées localement retenues au niveau départemental. Sur les sites Natura 2000 reconnus, les prescriptions de gestion liées au site doivent être intégrées au contrat. Une incitation financière supplémentaire peut dans ce cas être attribuée, dans la limite des plafonds communautaires et sans pouvoir excéder 20 % de la somme des pertes de revenus et des surcoûts.

D'après un bilan effectué au 1^{er} septembre 2002 sur les 37 329 CTE signés les mesures agroenvironnementales représentent de 74 % (hors CTE de conversion à l'agriculture biologique) à 85 % (pour les CTE de conversion à l'agriculture biologique) du montant du CTE. Ce sont donc plus de 243,5 M€ qui devront être versés au titre des mesures agroenvironnementales engagées dans le cadre d'un CTE (part nationale et part communautaire, estimé à partir des CTE signés au 1/9/02). La surface contractualisée en MAE pour les CTE signés au 4/10/02 est de 1,9 million d'ha.

Les mesures les plus souscrites au 1^{er} janvier 2002 concernent :

- la gestion extensive de la prairie présente dans 40,2 % des CTE
- la réhabilitation des haies 27,4 %
- la lutte raisonnée 25,7 %
- l'adaptation de la fertilisation en fonction des résultats d'analyse 22 %
- l'implantation de cultures intermédiaires 17,8 %
- la réduction de 20 % des apports azotés 11 %
- la réhabilitation des fossés 10,3 %
- la gestion extensive des prairies (avec un niveau de fertilisation plus contraignant) 9,2 %
- l'implantation de bandes enherbées 8 %.

S'y ajoutent, outre la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs qui s'achève en 2003, des mesures agroenvironnementales "de masse" hors CTE (pour moins de 170 000 hectares).

Il convient d'y ajouter l'indemnité compensatrice de couverture de sols en hiver, financée totalement sur fonds d'Etat, qui devrait concerner, dans les dix départements concernés, 250 000 ha primables pour 30 000 dossiers pour un montant annuel de 7,5 M€.

Bilan de ces 17 années :

- * article 19 du 797 : plus de 200 000 hectares et 53 M€
- * 2078 : plus de 1 million d'ha pour 120 ME et 5 millions d'ha pour la PMSEE et moins de 1 milliard d'euros
- *1257 : 2 millions d'ha et 243 M€ idem pour la prime à l'herbe

Au delà de ce bilan quantitatif, c'est surtout le bilan qualitatif qui importe et notamment il faut souligner l'apport de la démarche OLAE qui a favorisé le dialogue entre les agriculteurs et les autres usagers de l'espace rural.

3) Les évolutions en cours

- *Evolution sur le plan national et à court terme : CTE et PHAE*

S'agissant du CTE, le bilan du dispositif actuel, révélé par l'audit demandé au COPERCI en juillet dernier, montre les graves dysfonctionnements du dispositif et souligne qu'il doit être amélioré sur le plan de l'efficacité environnementale et de la simplification, et de l'encadrement budgétaire.

Le rapport d'audit a révélé que l'extrême profusion de mesures offertes génère un impact trop diffus et prive le dispositif d'efficacité environnementale. Par ailleurs, les conditions d'éligibilité trop restrictives dans certains cas ne permettent pas de toucher la quasi totalité des agriculteurs dans certaines zones ; il s'agit là d'un diagnostic que vous-mêmes avez plusieurs fois dressé.

L'objectif primordial de la réforme en cours - *vous savez qu'un nouveau dispositif est en préparation* - est notamment de remédier à ces lacunes constatées.

La méthode permettrait de mieux cibler la mesure par rapport à l'enjeu environnemental prioritaire de la zone. 3 étapes :

- définir des territoires pertinents sur le plan environnemental,
- retenir par territoire un nombre très limité d'enjeux environnementaux (un voire deux),
- puis sélectionner une mesure prioritaire, au maximum trois pertinente pour répondre à l'enjeu, ce qui n'exclut pas le recours dans des cas justifiés à d'autres mesures complémentaires !

Sur le plan de la méthode : définition de territoires pertinents, puis hiérarchisation des enjeux, puis définition des mesures. Il est recommandé d'utiliser les diagnostics déjà réalisés : documents d'objectif des sites Natura, documents régionaux de préparation des schémas collectifs des espaces naturels et ruraux, diagnostics agroenvironnementaux des synthèses régionales agroenvironnementales, documents de gestion des espaces agricoles et forestiers...

Le choix des mesures se fait à l'intérieur des cahiers des charges régionaux ; il ne s'agit pas de créer de nouvelles mesures dans les synthèses régionales mais de valoriser le contenu de ces dernières.

Il ne s'agit pas d'écarter les mesures rarement contractualisées dans le travail de sélection des mesures ; au contraire, certaines peu contractualisées à l'échelon national ou régional peuvent être particulièrement pertinentes pour répondre à un enjeu spécifique : maintien des tourbières par exemple.

Les deux volets du CTE demeurent : volet économique et volet environnemental, mais il sera possible aussi de ne contractualiser que des mesures environnementales.

Par ailleurs, les conditions d'éligibilité actuelles devraient être élargies pour permettre l'accès de tous dans le territoire à la mesure (critères d'âge).

Enfin des simplifications de la procédure sont envisagées : réduction des formulaires, réduction du nombre de MAE en privilégiant les projets collectifs (quelques mesures par enjeu et une MAE par îlot, voire deux), procédure d'instruction.

- *Impact sur les OLAE :*

Les anciennes OLAE qui ont profondément influencé les dispositifs actuels, tant dans la rédaction des cahiers des charges des mesures que dans leur processus de mise en œuvre, devraient trouver leur prolongement dans les CTE rénovés.

A ce chantier sur les CTE, il faut ajouter celui du régime prenant le relais de la prime à l'herbe. Vous savez que la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs s'achève en 2003. Elle sera remplacée par un dispositif nouveau : la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) qui, décentralisée, reprendra les mesures déclinées dans les synthèses régionales. La PHAE sera ainsi, comme son nom le laisse penser, plus "agroenvironnementale" car adaptée en fonction des territoires.

Réforme des CTE vers un meilleur recentrage environnemental, recours aux mesures agroenvironnementales pour faire suite à la prime à l'herbe. Autant d'inflexions qui sont de nature à

répondre aux préoccupations de la LPO et d'autres associations de protection de l'environnement et qui doivent permettre de mieux coller aux réalités locales et donc de favoriser la biodiversité.

- *Evolution communautaire :*

Certaines des pistes de réflexion actuellement évoquées dans le cadre du réexamen de la PAC à mi-parcours pourraient encore accentuer le développement des mesures agroenvironnementales. Le basculement d'une partie des fonds consacrés aux aides dites du premier pilier, c'est-à-dire liées à la production, vers le second pilier permettrait d'augmenter la part de cofinancement communautaire, actuellement limitée à 50 %, et donc d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Il est également envisagé de modifier le régime de la jachère pour la rendre plus "environnementale".

Plus largement, toute une réflexion s'est engagée sur les concepts de "bonnes pratiques agricoles" non rémunérées à respecter pour pouvoir bénéficier de certains régimes d'aides, ou encore d'"écoconditionnalité des aides".

Encore faut-il, comme le rappelait Monsieur le ministre lors du dernier Conseil agriculture du 15 octobre, que le fonctionnement du second pilier soit amélioré et simplifié. C'est à cette condition que les mesures en faveur de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pourront prendre leur plein essor, couvrir une large partie du territoire, tout en collant au mieux aux particularités locales. C'est un défi collectif qui s'offre à nous ; l'expérience des 17 dernières années montre qu'il n'est pas impossible à relever.

Les instruments agro-environnementaux développés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

**par Jean-Marc Michel,
directeur adjoint de la Direction de la Nature et des Paysages**

La France héberge tous les parents sauvages des espèces que l'on cultive sur l'ensemble du continent européen. C'est un pays riche d'un patrimoine végétal extraordinaire : un seul département français fait mieux que toutes les îles britanniques réunies en matière de nombre d'espèces.

Je vous parlerai ensuite des outils et des hommes car il faut qu'on réussisse à former les hommes pour que leur savoir-faire soit en adéquation avec les ambitions.

Plusieurs instruments sont à notre disposition :

La connaissance

Les instruments non spécifiques liés à la connaissance de la diversité biologique sont :

- Le schéma de Service des Espaces Naturels et Ruraux

- Les inventaires :

- **ZNIEFF** : ces inventaires ont été initiés en 1982 - La collecte est réalisée par des scientifiques, des naturalistes amateurs, des experts.

Depuis février 2002, ces inventaires sont devenus l'inventaire national du patrimoine naturel dans la loi de démocratie de proximité.

Nos instruments ne sont pas spécifiques de l'agroenvironnement mais ils ont un pouvoir d'adaptation à l'évolution des politiques publiques.

- **NATURA 2000** : les directives de 1979 et 1992 ont été transposées en droit français l'année dernière et sont mises en œuvre à travers la constitution du réseau Natura 2000.

En matière de patrimoine naturel, les espèces végétales présentes en France sont de l'ordre d'une cinquantaine sur une liste d'environ 450 espèces ; mais la France héberge bien plus d'habitats naturels. C'est donc plutôt au titre de la diversité des habitats que la responsabilité de la France est engagée.

L'expérience qu'on retire de ces inventaires montre qu'on sait les utiliser à l'amont des décisions ou des programmes. Nous avons beaucoup de progrès à faire pour les utiliser pour mesurer les résultats de nos politiques publiques. Nous savons raisonner en hectares, en millions d'euros, nous en savons pas encore raisonner en terme de poussins à l'envol ou de nombre de bulbes. Il faudrait trouver une série d'indicateurs qui permettraient d'évaluer correctement ces politiques et pour cela, je fais confiance aux experts.

La recherche

Nous avons eu des programmes de recherche spécifiques aux zones humides (le PNRZH), un autre intitulé "recréer la nature" - voyez pour qui nous nous prenions- et en ce moment, nous avons un programme de recherche sur les espaces protégés.

Nous essayons de mettre en place un programme qui s'appellera "DIVA", diversité et agriculture, qui couvrira les champs de la biologie, de l'économie et de la sociologie.

La formation

Nous faisons des paris sur les savoir-faire et nous avons essayé de les développer en utilisant deux types d'intervention :

- le 2e programme agro-environnemental conduit par la Direction Générale des Etudes et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et la Bergerie Nationale de Rambouillet. Ce sont des programmes expérimentaux dans lesquels on travaille à l'échelle de l'exploitation agricole.

- les programmes basés sur les démarches territoriales (cf. SOLAGRO) : formation depuis le diagnostic, la démarche de territoire, jusqu'à la logique des contrats.

Nous croyons à la vertu du contrat parce que même si on doit trouver un seuil minimum de contractants par territoire, il nous faut avancer dans ces logiques d'engagement volontaire des acteurs économiques. Ils y ont tout intérêt pour valoriser l'image de leurs produits grâce à des éléments de biodiversité.

Là encore, nous n'avons pas franchi le cap de l'évaluation des résultats de la formation. Nous ne savons pas dire si 3 ans après avoir fait un stage de formation, 5 ans après la sortie du lycée, les élèves ou les stagiaires ont modifié leurs pratiques et quelles conséquences sur la biodiversité ces pratiques modifiées ont apporté.

Les familles d'instruments

Elles ont toutes une imprégnation européenne d'une part et interministérielle d'autre part.

• *Le cadre européen* : ce sont les 2 directives européennes et la Politique Agricole Commune.

La biodiversité est très certainement plus clairement mise en avant dans les directives Habitats et Oiseaux. Néanmoins, on retrouve sous la rubrique environnementale, en particulier dans le 2^e pilier de la PAC, les éléments qui fondent notre politique, voir les éléments financiers qui nous permettent de l'asseoir avec une certaine pérennité et une certaine ampleur.

La mise en œuvre de la politique agro-environnementale, nous la concevons avec une volonté d'animation des territoires qui passe par des diagnostics. Il est prudent de commencer l'expertise à l'échelle pertinente de territoire. A l'échelle de l'exploitation, ce n'est pas suffisant ; à l'échelle d'un bassin versant, d'un coteau calcaire, d'une tourbière, c'est ce que nous essayons de développer. Le mot clé "territoire" compte énormément dans les outils que nous essayons de mettre en œuvre. Là encore, l'expertise d'organismes de recherche appliquée, comme le Cemagref ou l'INRA, nous sont des biens précieux que nous utilisons en permanence. Nous savons aussi que les organismes professionnels sont capables de développer des expertises et nous souhaitons les accompagner. Je me félicite même que l'expertise en matière d'espaces protégés soit portée par des représentants de la profession. Vous voyez bien une certaine osmose entre les intérêts des gestionnaires de l'espace et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

• *"Multifonctionnalité des territoires"*, ce thème commence à apparaître et à être traité avec des éléments techniques qui nous permettent de multiplier les objectifs.

Le territoire, c'est celui par lequel nous pensons pouvoir progresser, modestement, avec les moyens du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

- 40 millions d'euros de crédits incitatifs via le FGMN, fonds de gestion des milieux naturels

- 80 millions d'euros via la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) pour la gestion et l'entretien des espaces protégés (parcs nationaux, réserves et conservatoires du littoral).

La plupart de ces moyens incitatifs va et ira au réseau Natura 2000 et aux structures qui font vivre des démarches territoriales. Nous pensons que réserver ces moyens aux seuls 2 % des territoires protégés serait suicidaire pour la biodiversité. Nous avons comme ambition de nous intéresser à la nature "ordinaire" sur au moins 20 % du territoire national, ce qui constituerait un maillage écologique, des corridors de biodiversité, qui permettraient à l'espace naturel français d'héberger dans 50 ans une aussi grande biodiversité qu'aujourd'hui.

La démarche territoriale passe aussi par la définition et la prise en compte des objectifs de gestion et des enjeux patrimoniaux. Ont été cités les documents d'objectifs Natura 2000, notre objectif pour les 4 ans à venir.

J'en terminerai en disant que ce travail par les instruments nous donne envie de bâtir une stratégie nationale pour la biodiversité. La France s'est engagée à la bâtir en approuvant en mai dernier à La Haye la convention pour la biodiversité, rappelée à Johannesburg. Chaque état se lance dans une stratégie du développement durable : il y aura donc une part pour la biodiversité dans la stratégie nationale française. Je compte bien que vous participiez à cet effort de construction stratégique qui permettra de choisir les instruments que nous mettrons en place pour une meilleure prise en compte de la diversité biologique et paysagère sur notre territoire.

Approche critique des politiques publiques

par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut Européen d'Ecologie

Merci cher monsieur Michel. Avec les ZNIEFF, avec Natura 2000, avec la directive Habitats, vous nous avez ramenés sur le territoire de l'écologie, ce qui n'est pas surprenant étant donné vos fonctions dans le Ministère du même nom. J'aurais beaucoup aimé, vous suivre dans cette direction, mais on m'a proposé, de faire en un court instant ce que j'appellerais volontiers une figure imposée ; c'est-à-dire de parler d'une manière critique, comme le dit le programme, des politiques publiques et de la PAC en particulier. C'est pour moi est un exercice difficile, d'abord parce que l'animateur, en principe, n'intervient pas dans le fonds des débats [une fois ne sera pas coutume puisque c'est ainsi que les organisateurs l'ont envisagé] et ensuite parce que je m'aventure sur un terrain que je connais assez mal, mais que je perçois peut-être avec une sensibilité qui résulte d'expériences diverses et multiples et qui me permettra de vous faire quelques suggestions qui rejoindront peut-être telle ou telle de vos sensibilités.

La PAC c'est la deuxième étape de l'histoire de l'Europe, c'est l'étape gaulliste. Le but était de rendre l'Europe autosuffisante du point de vue alimentaire. C'est un succès complet. A vrai dire, c'est presque un sur-succès parce qu'on a été amené à avoir une surproduction. On a fait mieux que ce qui était prévu, et donc on a eu à gérer des surplus. Gérer des surplus, c'est une opération qui est difficile, lourde et coûteuse, puisqu'il semble que 4 % du budget de la PAC va à la gestion par réfrigération et par stockage des surplus agricoles en Europe. Est entendu que ce qui ne peut pas être stocké ou congelé est détruit. On rapprochera ce fait des 800 millions d'hommes qui ne mangent pas à leur faim dans le monde et on retiendra donc qu'il y a là un paradoxe. Un premier paradoxe, car il y a beaucoup de paradoxes. Nous n'allons pas résoudre ce problème ce soir, naturellement, nous allons simplement poser la question en passant. Nous n'avons pas inventé, notre génération n'a pas inventé, un système qui permettrait à tout le monde de manger à sa faim. D'ailleurs, peut-être que ce système ne consisterait pas à produire abondamment au nord pour nourrir un sud qui ne produirait rien du tout. Sans doute faudrait-il faire autrement, mais cette question en tout cas est posée.

Pour endiguer la surproduction, la PAC a subventionné les jachères, les friches. Elle a mis, en quelques sortes, des terres en chômage et elle a fait ce qu'on fait avec les chômeurs : on leur donne des allocations. Dans un premier temps, on a décidé que ces mises en jachères seraient de vraies jachères. Mais j'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait une inflexion et que lorsque les jachères pouvaient éventuellement servir à des productions à caractère industriel et non agricole, alors elles n'étaient plus tout à fait des jachères ordinaires. On pouvait, dans ce cas, y planter un blé ou du colza avec des finalités qui nous ont été indiquées, ce qui évidemment est moins propice à la biodiversité. Et ça c'est un deuxième paradoxe. Est-ce qu'on peut imaginer qu'il y ait, dans nos espaces ruraux des zones qui soient vraiment de biodiversité sans avoir un impact économique immédiat ? C'est une question que nous devons nous poser.

On s'aperçoit aussi que la PAC, telle qu'elle fonctionne, a quelque chose d'inéquitable. Nous subventionnons par elle largement surtout les céréales et la viande bovine. Ceci permet à l'Europe d'être puissamment placée sur les marchés internationaux en y mettant des produits agricoles à bas prix. Les coûts sont bas parce que

l'agriculture est subventionnée, mais ces coûts qui sont bas, ce sont des mauvais coûts, et même des coups bas, un mauvais jeu de mots, pour les pays du sud. Car les pays du sud ont une agriculture qui n'est pas subventionnée, qui est moins productiviste que la nôtre et moins technologiquement avancée, et qui donc n'est pas en compétition du tout et se retrouve en porte-à-faux par rapport à nous [Quand on dit "nous", ce n'est pas seulement nous, c'est aussi les Etats-Unis]. Vous avez vu il y a quelques semaines que M. Bush a annoncé qu'il subventionnerait les cultivateurs de coton aux Etats-Unis, ce qui a immédiatement produit une crise au Mali où on était en train d'organiser d'une manière intéressante les cultures de coton. Mais ces paysans n'auront, eux, aucune subvention et seront donc de nouveau mis en porte-à-faux. Il y a là toute une série d'inégalités sur le plan mondial du fonctionnement de l'agriculture. que la très vénérée OMC ne me paraît pas à même de régler. Pourtant, il faudrait que cette OMC nous fasse parfois de bonnes surprises, ça serait sûrement une occasion de réfléchir à un ordre politique agricole mondial qui reste à créer totalement.

Si ce n'est pas juste sur le plan international, ce n'est pas juste non plus sur le plan hexagonal. C'est vrai que les grands céréaliculteurs, les grands producteurs de viande, sont largement subventionnés. Mon meilleur ami est notaire en Moselle où le statut des notaires est un peu particulier, plus favorable qu'ailleurs, et comme il est très gentil, il a une énorme clientèle. Comme il est donc en Moselle, très gentil et qu'il a une grosse étude, il gagne bien sa vie. Mais il gagne peu à côté de son frère qui, parce qu'il possède une très grosse exploitation, reçoit de la PAC de quoi s'acheter une ferme chaque année. Et il y a là, probablement, quelque chose qui n'est pas tout à fait normal. Si on compare ce type de ferme aux exploitations très diversifiées en polyculture et en élevage, on voit qu'elles touchent beaucoup moins d'aides alors qu'elles sont sans doute beaucoup plus propices à l'environnement, qu'elles élèvent sur prairies dont on a vu quels sont les avatars en ce qui concerne les primes à l'herbe. C'est probablement quelque chose qu'il faudra revoir dans le sens de l'équité, mais dans le sens aussi d'un appui à des modes d'agriculture qui sont moins traumatisantes pour l'environnement.

Les petits agriculteurs... ce sont de pauvres gens. C'est comme ça que je les perçois. J'en connais un qui a une toute petite exploitation. Il vit misérablement, il faut bien le dire. Il faudra donc inventer un système de diversification des subventions pour que les petits agriculteurs aient proportionnellement plus que ce qu'ils représentent en surface et en production si nous voulons un système à peu près équitable. Après tout, tous les systèmes fonctionnent comme ça, tous les systèmes fiscaux français, étrangers fonctionnent comme ça. On tient compte de la situation réelle des gens et on fait des systèmes de péréquation. Il faudra probablement réinventer ça dans le cadre de la révision de la PAC.

Si ces aspects inéquitables ne nous échappent pas, il y a aussi des effets tout à fait discutables quand à la qualité des produits et la qualité de l'environnement. Et comme maintenant, on est extrêmement convaincus que l'agriculture sait bien sûr produire des produits de bonne qualité, mais aussi respecter la biodiversité et l'environnement, et si possible soutenir l'emploi, on peut poser toute une série de questions concernant la situation telle que nous la connaissons.

D'abord, en ce qui concerne les intrants chimiques. Je suis très inquiet en ce qui concerne les pesticides parce que je vois ces produits rentrer subrepticement maintenant dans les nappes, dans notre boisson. On a des résidus un peu partout. Ce sont de petites doses me direz-vous. Oui, mais ce sont des petites doses de produits qui ne sont pas biodégradables et qui par conséquent s'accumulent. Ils s'accumulent dans les tissus gras, induisent des problèmes de santé qui sont tout à fait réels et que l'on connaît maintenant très bien. Il y en a deux types :

- ce sont les effets cancérigènes qui ont fait que, tout à coup, on a interdit les douze pesticides les plus importants dont étaient le lindane, l'atrazine et quelques autres, ceci avec l'accord de monsieur Bush, ce qui est un miracle, parce qu'il a fait un acte écologique [le seul de sa carrière et le seul probablement qu'il ne fera plus jamais]. Mais il l'a fait dans un but extrêmement précis. monsieur Al Gore avait l'obsession du danger des pesticides, cela motivait en grande partie sa campagne électorale. Il avait d'ailleurs préfacé le livre de Theo Colborn entièrement consacré aux effets nuisibles des pesticides sur la santé et monsieur Bush a voulu récupérer un peu de cette aura pour son propre compte.

- le deuxième effet fâcheux des pesticides, ce sont les effets féminisants qui inquiètent beaucoup les écologistes. Nous sommes très inquiets des effets féminisants des pesticides dans l'ensemble du monde vivant. Nous ne cessons de voir apparaître des oiseaux mâles qui sont stériles ; des batraciens disparaissent parce qu'avec leur respiration cutanée ils prennent plus de poison que d'autres animaux, des poissons sont tout aussi déséquilibrés du point de vue de la sexualité parce que ces produits ont des effets perturbateurs hormonaux. Donc, il faut aller vers moins de pesticides.

On se trouve maintenant confronté à des orientations nouvelles qui sont l'agriculture intégrée, l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique. Je ne fais pas bien la subtile distinction entre l'agriculture raisonnée qui est un produit français et l'agriculture intégrée dont on parle quand je vais en Belgique et en Suisse. Alors ceux qui sont les promoteurs de l'agriculture raisonnée doivent raisonner encore mieux pour qu'on comprenne bien ce

concept pas complètement clair. Mais ce sont des directions sympathiques, il est évident qu'il faut aller dans ces directions là. Ça ne se discute même pas, parce que même les "bons pesticides" ne sont pas des bons. Dois-je dire ici que le round up n'est pas un bon pesticide, qu'il a les mêmes propriétés que les autres, et ça nous le savons par nous-mêmes et pas par Monsanto. Parce que s'il fallait attendre Monsanto, nous ne saurions jamais rien. Mais en ce moment, plusieurs thèses sont encours et on n'a pas de bons résultats. Donc c'est vrai il faut diminuer les quantités de pesticides. Si on diminue ces quantités, il se produit que dans les plantes augmentent les quantités de nutriments, de vitamines, d'oligo-éléments... C'est une chose tout à fait étonnante. Si vous mettez beaucoup de nitrates, la plante ne ramasse pas beaucoup de bore, de manganèse, de magnésium, de cuivre dans le sol. S'il y a peu de nitrates, elle en ramasse davantage. C'est la même chose en ce qui concerne l'élaboration de vitamines et nous constatons, par des essais récents que nous avons à la fois commandités et encouragés, que dans des plantes de l'agriculture biologique qui sont fertilisées avec habileté et traitées sans intrants chimiques, les teneurs en vitamines sont supérieures. Ce sont les travaux de Mme Florion d'une part et du Professeur Joyeux, cancérologue à Montpellier, d'autre part.

Je suis frappé du retard incroyable que nous prenons en agriculture biologique. Comment se fait-il que nous soyons, nous les Français, le 14^e pays de l'Europe des 15, alors même que c'est nous qui avons rédigé le cahier des charges en 1980 et inspiré quelques années plus tard la directive européenne ? Nous avons été, si vous me permettez cette expression, typiquement français. Nous avons fait un grand cocorico et après nous n'avons plus rien fait du tout. Comme d'ailleurs le coq qui se tait toute la journée après avoir émis ses sons stridents le matin. Et ce retard m'inquiète quand je vois dans les pays voisins que l'Allemagne veut passer à 20% en agrobio d'ici dix ans, que l'Italie a la moitié des surfaces européennes en agrobio. Il y a là un retard qui est fâcheux, il faut réfléchir à ça. C'est une des questions qui me paraît se poser.

Et puis, il y a alors naturellement le problème des OGM. On va peut-être voir sauter le moratoire les concernant dans les jours qui viennent. On partira donc dans les OGM. Ça se passera évidemment tout à fait comme pour les pesticides : ça ne pose pas encore de problème aujourd'hui, parce que ça a commencé il y a seulement quelques années et qu'en écologie les problèmes apparaissent après trente ans. Qu'en sera-t-il alors pour ceux qui auront quotidiennement ingéré des OGM contenant des pesticides, et qui représentent aujourd'hui 99 % des OGM présents sur le marché ? Le spectacle est toujours le même et se reproduit à l'identique. Les antibiotiques, formidables médicaments : il faut maintenant faire des pubs à la télé pour que l'on n'en prenne pas trop, pour ne pas rendre les germes pathogènes encore plus résistants. Alors, je vous donne rendez-vous dans trente ans. Soyons plutôt prudents, les consommateurs n'en veulent pas. Je ne pense pas que ce soit vraiment dans cette direction que nous marcherons puisque derrière les OGM, il y a cinq multinationales et qu'il n'est pas absolument nécessaire que la paysannerie française, que l'écologie française soit totalement tributaire de cinq multinationales. J'ai une autre manière d'imaginer le travail d'un paysan sur sa terre et je ne voudrais pas que d'ici vingt ans, comme il y a déjà des tomates hors sol, il finisse par y avoir aussi des légumes sans paysans. Parce qu'on aurait complètement industrialisé l'agriculture. Voilà quelques réflexions.

Faut-il réformer la PAC ? Probablement oui. Je ne pense pas qu'il faut que le volume des aides que nous recevons de la PAC soit diminué. Là, je serais plutôt un bon Français. Nous sommes gâtés pas la PAC, tant mieux. Si nous pouvons garder ce volume d'aides, c'est parfait. Je pense qu'il faut évidemment répartir l'aide autrement, je le ressens et j'en suis tout à fait convaincu, et faire cette réforme avant que les pays qui frappent à notre porte et qui vont rentrer bientôt pour que nous passions de 15 à 25 ne soient là. Il faudrait que nous ayons mis entre nous un minimum d'ordre et de consensus pour accueillir les nouveaux venus.

Et pour finir, une question : la biodiversité, pourquoi ?

Pourquoi défendre la biodiversité ? Il y a plein de plantes qui ne servent à rien dira-t-on. Il y a des animaux qui servent aux chasseurs, ça c'est vrai. Mais il y a beaucoup d'autres oiseaux sur lesquels les chasseurs ne tirent pas. Comment se fait-il que nous soyons si intrigués et si amicaux avec des plantes et des animaux qui à première vue ne servent à rien ?

Première réponse : "ils peuvent servir à quelque chose", on peut trouver dans telle plante perdue, inconnue, humble mauvaise herbe, tout d'un coup un excellent médicament du cancer ou du sida. Par conséquent, il ne faut surtout pas que l'on perde une espèce, parce que si on perd une espèce, on perd un placement à la banque qui pourrait se valoriser et se rentabiliser. Et quand on dit ça, les gens comprennent, ils disent "ça c'est une bonne idée".

Mais en fait, ce n'est pas seulement pour cela que nous sommes si sensibles à la biodiversité, c'est parce que nous sommes des enfants de la nature, que notre corps c'est la nature et qu'on a beau avoir tous les engins technologiques imaginables et possibles, nous sommes d'abord la nature. Et cette nature, nous sentons bien que nous ne pouvons pas gratuitement la détruire. Parce que nous savons bien que si nous la détruisons, nous disparaîtrons aussi. Il y a une différence entre les plantes et nous, naturellement, c'est que si nous disparaissions, les plantes s'en moquent et se portent très bien. Elles se disent entre elles quand elles font leur grand

congrès annuel "quel débarras ! nous avons enfin réussi à nous débarrasser de cet être épouvantable qui nous enquinait et qui était pour nous ce qu'on appelle une contrainte". Mais si les plantes disparaissent, alors notre congrès, nous devons le faire très très vite, parce que nous disparaissions à peu près trois semaines après, d'après les spécialistes. On ne pourra en effet se nourrir que d'eau minérale et de sels, ce qui n'apporte pas de calories. Et donc nous serions impitoyablement condamnés. Il n'y aurait pas de viande non plus, puisque la viande provient du pâturage des animaux à l'égard des plantes. Peut-être est-ce pour cette raison que nous sentons bien qu'il faut préserver la biodiversité ?

Je vous confierais volontiers cette très belle phrase d'un ornithologue parce qu'on est à la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour laquelle j'ai une immense estime puisque je trouve que ce qu'ils font est fantastique et c'est une des grandes associations écologiques françaises.

C'est un ornithologue qui dit ceci, un américain, monsieur Mac Millan. C'était à la fin du 18^e siècle ; il était passionné par la sauvegarde des condors parce qu'on leur tirait beaucoup dessus. Là-bas on tire beaucoup sur les oiseaux, il y a des centaines d'espèces qui ont disparu totalement dans un espace de temps extrêmement court, comme un petit pigeon en particulier. Et cet homme disait ceci : "il faut sauver les condors parce qu'ils font le ménage dans la nature". Mais, ajoutait-il, "pas simplement pour ça, il faut sauver les condors parce que si on veut les sauver, il faut qu'on déploie des qualités humaines qui sont celles-là même dont nous avons besoin pour nous sauver nous-mêmes". Je trouve cette idée extrêmement belle et c'est un bel hommage à la biodiversité.

Comment faire évoluer la politique agricole en faveur de la biodiversité ?

Table ronde animée par M. Jean-Marie Pelt

Intervention de Monsieur Antoine Herth, député rapporteur du budget de l'agriculture à l'Assemblée Nationale

Comment peut-on faire évoluer la politique agricole en faveur de la biodiversité ?

D'abord en faisant les bons constats et les bonnes analyses. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'à dit tout à l'heure M. Pelt. A mon sens, il faudrait aller un peu plus dans le détail. Je reprends votre première phrase : "la PAC, c'est la phase gaulliste". Très bon résumé, sauf qu'il faut le préciser. De Gaulle a dit que ce qui est déterminant dans la politique internationale c'est la politique étrangère, et que l'axe du monde, c'est le glaive. Il faut savoir que la politique agricole construite à l'époque avec une très forte protection aux frontières avait pour premier objectif de garantir l'autonomie alimentaire de l'Europe. Nous étions à l'époque sous la menace permanente d'un éventuel conflit avec le bloc communiste et l'autonomie alimentaire était un élément fondamental de la résistance de l'Europe à cette pression extérieure. Ca aussi c'est le fondement de la PAC, il ne faut pas l'oublier. On comprend mieux alors le basculement de la PAC en 1992. 1989 : chute du mur de Berlin. Cette doctrine qui était le fondement de la PAC n'avait plus lieu d'être. On est alors entré dans une politique commerciale et une compétition avec les Etats-Unis, à qui donnerait plus de subventions pour s'affirmer sur les marchés internationaux. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle perspective qui nous donne l'opportunité de rebattre complètement les cartes de la politique européenne : c'est cet élargissement à l'est. Cette Europe économique que nous connaissons devra devenir une Europe politique.

Or, c'est justement là que je vous rejoins M. Pelt, c'est qu'un des moyens pour que l'Europe devienne un espace politique, c'est de développer ces qualités humaines que nous avons peut-être négligées ces dernières années. Et il me semble que s'il y a une politique qui puisse faire l'unanimité et concerner l'ensemble du monde agricole, c'est bien le développement et la mise en œuvre du second pilier. Il ne faut pas forcément s'étonner que la politique agricole ne réponde pas à toutes nos attentes en l'état actuel des choses, tout simplement parce qu'elle n'a pas été faite pour cela. Alors je crois qu'il faut renforcer le deuxième pilier. Ce sera un débat. Actuellement, on fait un certain nombre de choix politiques qui sont devenus une entrave à ce qu'on avance vite vers une autre politique en faveur de la biodiversité sur le terrain. En ce qui me concerne en tant que parlementaire, je pense qu'il faut dépassionner ce débat. Ce ne sera pas fait dans l'immédiat, il y a encore quelques abcès à crever à l'Assemblée Nationale... J'espère que la nouvelle législation que nous annonce le ministre sur la politique du développement rural nous permettra, réellement, d'avoir des outils qui permettent de cibler les priorités et de réaliser concrètement beaucoup d'actions pour l'environnement. Quand je regarde les courbes de diminution du nombre de couples de Râles de genêts, je me dis que si on attend encore 5 ans ou 10 ans pour faire une politique pragmatique et intelligente en France, il n'y en aura plus. Il n'y aura plus besoin de protéger certaines prairies parce qu'il n'y aura plus, simplement, d'oiseaux qui voudront y nicher.

Donc avançons sur la PAC, mais avançons de manière raisonnable et ne cherchons pas à bousculer les étapes. Avançons au niveau de la politique nationale en ayant un vrai outil qui permette de piloter une politique en direction de l'environnement. Je souscris tout à fait à ce qui a été dit tout à l'heure : peut-être faut-il revenir à l'esprit des OLAE, cela me paraît tout à fait raisonnable. N'oublions pas qu'il y a des MAE qui arrivent à échéance, qui sont pour certaines déjà échues, et nous n'avons pas aujourd'hui d'outils pour prendre le relais. Il y a urgence. Enfin, un dernier élément que j'aimerais mettre en avant, c'est le niveau local. N'oublions pas qu'il y a une grande démarche de décentralisation qui est annoncée par le gouvernement Raffarin. Dans ce cadre, les collectivités territoriales seront dotées de nouveaux pouvoirs réglementaires et pourront se saisir de sujets qui leur paraissent intéressants, notamment l'environnement, la mise en œuvre de politiques structurelles, de développement.

Avant de clore, je passe à un échelon encore en dessous. Il y a des communes qui sont très peu actives sur les questions d'aménagement du territoire et d'environnement car elles n'ont pas les moyens et souvent ces problématiques dépassent le seul territoire communal. En revanche, les échelons territoriaux de proximité comme la communauté de communes sont probablement les plus pertinents pour avancer sur la biodiversité. Ce n'est peut-être pas la révolution, on ne va pas refaire la PAC, simplement à côté de la PAC, on joue sur les autres facteurs disponibles pour faire en sorte que l'essentiel puisse être sauvé et pour qu'on puisse créer une base sur laquelle on pourra construire une vraie politique en faveur de la biodiversité.

Intervention de Monsieur Paul Raout, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

J'interviens au nom du Président de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux ; je suis également sénateur.

Notre monde rural a connu deux évolutions fortes depuis un siècle et demi :

1. les migrations de population du monde rural vers le monde urbain,
2. une évolution progressive mais inexorable vers l'agrandissement des exploitations agricoles et l'intensification.

Cela a donné un certain nombre de résultats extrêmement positifs, notamment l'indépendance alimentaire et le fait que la France est devenue un des grands pays exportateurs de produits agricoles.

Le problème aujourd'hui est que le système a atteint un certain nombre de limites :

1. on voit à travers le dernier recensement que le mouvement inverse de migration commence à s'organiser du monde urbain vers le monde rural et que le poids de la population rurale augmente. On assiste à une césure importante car la crise du monde urbain et la qualité de l'espace et du cadre de vie sont devenues des données fondamentales dans la valeur que les gens donnent à leur vie.
2. L'intensification est arrivée à un niveau tel qu'elle rencontre un obstacle majeur qui est la dégradation du milieu environnemental.

Un exemple, celui de l'élevage. Autrefois, un couple d'exploitants qui trayait 15 vaches à la main s'en sortait très bien. Le même couple, avec l'arrivée de la machine à traire, peut avoir 70 à 100 vaches. Aujourd'hui, des machines automatiques traitent 150 à 200 vaches, sauf que dans le même temps, on augmente le nombre de vaches par hectare et on se pose la question de la nourriture : on laboure pour faire du maïs, évidemment appuyé par les primes européennes (400F pour la prime à l'herbe et 2000 à 3000 F pour la prime au maïs, vous avez vite fait le compte). Ainsi, en deux temps trois mouvements vous détruisez le paysage de bocage de mon parc, celui de l'Avesnois.

Si demain on dit : 250 UGB, où met-on le lisier ? On aboutit à quoi ? Ce qu'on voit en Bretagne et qu'on commence à voir chez nous : la pollution des nappes phréatiques et la dégradation des sols.

Un taquet environnemental surgit aujourd'hui avec force et bloque le processus d'intensification et d'agrandissement qu'on a connu depuis un siècle et demi. Il nous faut le prendre en compte. Les Parcs, modestement, à travers leurs espaces, ont été des laboratoires d'expériences. Actuellement, on veut essayer de contractualiser entre l'Etat et les agriculteurs, peut-être serait-ce mieux avec la région, le département ou la communauté de communes. Or, on aboutit à une sorte d'émiettement du contrat. La vertu des parcs dans le cadre de la politique des CTE, et demain d'un autre instrument, c'est d'essayer de donner une contractualisation territoriale et un sens à l'ensemble des CTE d'un territoire donné. En Avesnois, par exemple, on a eu 530 MAE, les agriculteurs ont compris que c'était possible. Malgré un peu d'inertie et de conservatisme de la part de la Chambre d'agriculture, de la FNSEA, les esprits ont évolué et aujourd'hui 40 % des exploitants de mon secteur ont signé ces MAE et protégé environ 4000 km de haies (35 % des haies du territoire donné). On a un processus de contractualisation individuel avec le CTE, il faut qu'il soit territorial.

Pour en revenir aux dérives avec mon éleveur avec 250 vaches, on peut le laisser faire techniquement. Il peut le faire, mais il ne faut pas le laisser faire parce que techniquement, il arrive au taquet environnemental. Aujourd'hui, on ferme des captages parce que dans le Cambrésis, il y a plus de 100 mg de nitrates par litre d'eau et qu'il faut aller chercher de l'eau à 50 km. On peut pas continuer comme ça. Il faut préserver ces captages et c'est ainsi que peu à peu la prise de conscience de la richesse de la biodiversité sera vraiment perçue comme un élément positif par les agriculteurs. La dimension européenne est très présente et fautive la donne car primer un hectare de maïs à 2 000 - 3 000 F contre 400 F/ha pour une prairie, alors que cette dernière est le support de la biodiversité, ça n'est pas sérieux. Malgré les efforts du Parc, je vois encore chaque année des hectares de prairies et des kilomètres de haies disparaître. Aujourd'hui, on n'a que des moyens de concertation et de persuasion alors qu'on pourrait mobiliser des outils, le classement des haies dans les plans locaux d'urbanisme par exemple, ce qui est du ressort des maires.

Intervention de Monsieur Philippe Lirochon, membre de la Commission Environnement à l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture

Eléments sur l'évolution de la PAC

- Un double constat :

- Pour gérer l'espace et préserver les milieux, l'activité agricole est indispensable. Cette activité ne peut s'exercer qu'en dégagant une rentabilité économique. En d'autres termes, sans agriculture viable, il n'y aura pas de territoires à la fois attractifs et préservés ;

- La diversité des espaces, la multiplicité des enjeux environnementaux exigent aujourd'hui d'être très attentifs sur les pratiques agricoles qui doivent être adaptées aux milieux.

- Le débat sur la PAC

En préalable, il existe une convergence forte entre le discours des Verts et le discours libéral : on laisse jouer les forces du marché et on compense pour tenir compte des enjeux environnementaux. Une telle orientation condamne non seulement l'agriculture, mais ne permet pas de répondre à l'objectif de préservation de l'environnement.

Dans le débat actuel sur l'évolution de la PAC, il convient :

- Tout d'abord, de tirer les enseignements du passé :

* La baisse des prix n'a pas atteint tous les objectifs qui lui étaient fixés : absence d'impact sur les prix à la consommation, pas de progression sur les marchés à l'export, mais en contrepartie, augmentation des aides ;

* La prise en compte de l'environnement n'a pas été suffisante.

- Ensuite, de relativiser le coût de la PAC : 0.5 % du PIB européen, dépenses agricoles inférieures de plus de 2 milliards d'euros par an au plafond de Berlin.

- Enfin, d'analyser de façon très précise les raisons de l'insuffisante consommation des crédits de politique de développement rural et qui renvoient, au-delà de la complexité des mesures plus fondamentalement, à nos modes d'organisation institutionnels.

- Sur les propositions FISCHLER

- Nécessité de préserver des outils de politique agricole commune qui permettent de réguler, d'organiser et d'orienter les marchés agricoles. Sans ces outils, c'est la poursuite de la concentration et de la disparition des exploitations. Derrière ces modes d'organisation, c'est le modèle agricole qui est en jeu. Dans ce contexte, les propositions de baisse de prix, de démantèlement des outils d'intervention se retournent contre les objectifs.

- Mieux utiliser les outils du second pilier qui peuvent permettre de mieux prendre en compte les préoccupations environnementales, des territoires, et de leur diversité.

- Mettre en place une conditionnalité des aides dynamiques, responsabilisante pour les agriculteurs. La qualification des exploitations en agriculture raisonnée est une voie à pousser.

La politique agricole a répondu aux objectifs qui lui étaient assignés. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain. L'objectif est plutôt de concilier :

- Une agriculture d'entreprise dégagant du revenu, condition indispensable pour préserver le nombre d'agriculteurs nécessaires à la préservation des milieux ;

- Une agriculture responsable sur le plan environnemental adaptant en permanence ses pratiques.

Il est donc nécessaire, avec intelligence, sans dogmatisme, de décliner les différents outils de politique agricole, à savoir la régulation des marchés et des aides pour répondre aux attentes de la société.

Intervention de Monsieur Jean-Yves Griot, vice-président du Réseau Agriculture Durable

S'il fallait résumer en un seul mot ou deux mon intervention, ce serait : éco-conditionnalité et socio-conditionnalité. Pourquoi ? Je parle à partir de mon expérience professionnelle, de celle aussi des agriculteurs membres des groupes du Réseau Agriculture Durable.

Du changement des pratiques au changement du système de production.

Au départ, quand nous avons commencé à changer nos pratiques sur nos exploitations, c'était pour trouver une solution à un problème que nous avons identifié. Par exemple :

- pour être moins dépendant en protéines pour l'alimentation animale, nous avons initié la culture du lupin qui peut remplacer en bonne partie le soja importé.
- pour utiliser moins de pesticides, nous avons pratiqué le désherbage mécanique ou le désherbinage.
- pour éviter le lessivage des nitrates, nous avons implanté des couverts végétaux après céréales ou maïs ensilage.

Après cette longue période d'expérimentation de nouvelles pratiques et d'échanges entre agriculteurs (8 à 10 ans), il nous est apparu qu'il valait mieux raisonner globalement le système de production, au lieu d'ajouter des solutions ponctuelles. Exemple : si je remplace du maïs ensilage par de la prairie, je résous plusieurs problèmes en même temps : je produis davantage de protéines avec de l'herbe, surtout avec un mélange graminée - légumineuse, j'utilise moins de pesticides et je n'ai plus de sols nus l'hiver.

Nous en sommes donc venus à rechercher des systèmes de production plus intelligents qui soient à la fois bons pour notre revenu, bons pour l'environnement et la bio-diversité, bons pour les consommateurs - contribuables.

Parlons maintenant politique agricole.

D'abord le niveau européen. La politique agricole européenne a institué les aides directes versées aux agriculteurs pour compenser la baisse des prix : prime à l'hectare, prime à la tête de bétail. Ainsi 95 % des aides sont versées sans autre condition que d'avoir des hectares ou du bétail contre 5 % seulement pour les mesures agri-environnementales et les CTE (contrat territorial d'exploitation). 5 % des crédits pour aller vers de meilleures pratiques n'arrivent pas à corriger les effets pervers des 95 % : incitation à l'agrandissement et aux concentrations, surprime à l'irrigation, encouragement à retourner les prairies pour faire des céréales...

Au niveau national

En fonction des problèmes rencontrés, des mesures ponctuelles, financières ou réglementaires se sont successivement ajoutées les unes aux autres. Par exemple :

- des aides financières pour faire des fosses à lisier plus grandes ;
- des aides à la couverture du sol pour l'hiver ;
- une prime à l'herbe versée sous condition et ridiculement faible comparée à la prime au maïs versé sans conditions ;
- interdiction d'une molécule trop présente dans les milieux naturels... et qui sera remplacée par d'autres molécules plus récentes, sans être sûr qu'elles seront jugées moins nocives demain ;
- les diverses aides conjoncturelles pour secteur en crise, versées selon des critères qui défavorisent généralement les exploitations les moins spécialisées et les plus extensives.

Nous sommes dans le maquis des aides et des réglementations qui s'entrecroisent et parfois se contredisent. C'est une politique de rustines superposées. Quand vous additionnez tout cela, vous faites le constat que notre politique agricole a un triple défaut :

- elle est **paperassière**. Les DDAF croulent sous les dossiers; elles sont transformés en distributeurs de primes et aides diverses. Et si les aides tardent à venir ; "la profession agricole" fait de la casse !
- elle est **inefficace**. Chacun sait que la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée malgré tout l'argent dépensé dans les opérations PMPOA, Bretagne Eau Pure, Ferti-Mieux... Il suffit de voir le rapport de la Cour des comptes ou celui de la cellule évaluation du Commissariat général au plan.
- elle est **anti-pédagogique**. Le bon sens est de laisser en prairies les bords de rivière... mais si vous mettez en culture, vous aurez ensuite une prime pour faire des bandes enherbées. On fait du paysan un chasseur de primes au lieu de l'inciter à pratiquer une bonne agronomie.

C'est le retour à une bonne agronomie qui permettra de réconcilier économie et écologie. Nous entendons par bonne agronomie la recherche de l'équilibre sol-plante-animaux, le maintien d'une couverture du sol, l'entretien

et la replantation des haies, une forte réduction de l'usage des pesticides, des bilans minéraux équilibrés, la rotation des cultures...

La conditionnalité des aides.

Que de discours sur la protection de l'environnement, l'agriculture de qualité et l'occupation du territoire ! Tous les discours convergent mais la réalité de la politique agricole est bien différente. L'agriculteur doit être responsabilisé sur ses pratiques et pour cela il faut que la politique cesse d'en faire un gamin. "Mouche ton nez, et tu auras un bonbon." Qui se traduit en : "Fais une bande enherbée, et tu auras une prime."

Il faut énoncer clairement la fonction de l'agriculteur, ce qui est à la base du contrat agriculture-société. Pour moi, le métier de paysan a trois dimensions : nourrir, préserver, employer. Le rôle du politique est de rémunérer ces trois fonctions :

- nourrir, c'est le marché qui doit rémunérer ;
- préserver : c'est l'éco-conditionnalité, c'est-à-dire conditionner les aides à de bonnes pratiques pour l'environnement ;
- employer : c'est la socio-conditionnalité, c'est-à-dire plafonner les aides en fonction du nombre d'actifs sur l'exploitation.

Sachant que les aides directes représentent en moyenne plus de la moitié du revenu de l'agriculteur, il y a largement de quoi inciter à préserver les ressources naturelles, appuyer le maintien des emplois et l'occupation du territoire.

L'éco-conditionnalité devra être appliquée progressivement. L'objectif n'est pas de supprimer les aides aux agriculteurs, ils en ont besoin, mais d'enclencher des changements de pratiques et de systèmes de production. Sur quels critères ? Mieux vaut aller vers des indicateurs de résultats que des obligations de moyens. Des associations comme la LPO pourraient être sollicitées pour proposer de tels indicateurs. Il s'agit de faire appel à l'intelligence des paysans, car il n'y a pas un modèle d'agriculture durable. Il faut s'adapter à son sol, son climat, ses goûts personnels, et aussi prendre en compte les attentes locales exprimées par les associations de consommateurs, de protection de l'environnement et les élus locaux.

C'est ainsi que l'on peut espérer aller vers une agriculture qui satisfasse le droit pour tous à une alimentation saine et à un environnement préservé.

Intervention de Monsieur Benoît Canis, vice-président de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)

Je veux juste faire un petit clin d'œil à la LPO que je trouve très productiviste : une idée en 5 minutes pour faire évoluer la PAC. Elle s'en tire à bon compte vu la tribune dont on dispose.

Je vais exposer ce qu'attendent les producteurs bio français d'une évolution de la PAC favorable à l'environnement. Je représente la FNAB qui regroupe 70 % des 11 000 producteurs bio actuels. On différencie la partie "biodiversité naturelle" de la partie "biodiversité cultivée". C'est bien dans le cadre de cette dernière que nous nous trouvons. Une idée pour que la PAC remplisse mieux ses obligations de résultats en terme de biodiversité : c'est de développer l'agriculture biologique. Ce n'est pas original mais je vais essayer de vous convaincre du bien fondé de cette idée.

La développer de façon volontaire, courageuse et exemplaire :

1. La bio jouit d'un cahier des charges et de systèmes de contrôle qui sont régionaux, élaborés au niveau de l'Union Européenne depuis 1991 pour les produits végétaux et 1999 pour les productions animales. On a même depuis les années 1990 des définitions mondiales de l'agriculture biologique via nos organisations professionnelles, le Codex alimentarius et la FAO qui ont engagé des travaux pour permettre aux pays en développement de trouver un mode de production qui leur soit accessible, autonome et performant ;
2. La bio se fonde sur des exigences de résultats par des obligations de moyens ;
3. La bio s'assigne par ses choix techniques des objectifs environnementaux qui sont clairs.

Exemple 1 : Favoriser la diversité des écotopes au niveau d'un territoire. Cela nous est indispensable sur nos exploitations de par les techniques que nous mettons en œuvre : rotations, systèmes de polyculture- élevage ou encore l'entretien des haies et des fossés qui nous sont indispensables sur nos fermes.

Exemple 2 : Gérer, plutôt qu'agresser, l'écosystème d'une exploitation et là, je pense à la protection et la gestion de l'eau, l'aménagement et l'entretien des paysages qui sont pour nous, paysans au quotidien, des choses nécessaires et en plus passionnantes.

Exemple 3 : Privilégier de façon absolue les actions à visée de développement durable et donc favoriser les expressions territoriales. C'est plus qu'une obligation de résultat, c'est une raison d'être, notre métier de paysan citoyen, acteur du développement de son propre territoire.

Alors la PAC : la reverdir simplement un petit peu, de manière très progressive avec des objectifs à long terme, en basculant d'un pilier sur l'autre, ça ne nous suffit pas, même si cela va dans le bon sens. Il faut plus d'ambition, plus de modulation, de plafonnement, une répartition plus équitable des fonds publics c'est la condition sine qua non pour aboutir à des pratiques agricoles plus durables, plus respectueuses de l'environnement.

La réforme de la PAC, pour nous, doit se faire le plus vite possible, de façon à réorienter les priorités que les citoyens assignent au métier de paysan. Et, parmi elles, la protection et la gestion de l'environnement et donc de la biodiversité. On y voit aussi l'autonomie alimentaire, y compris de celle de nos animaux, sur le plan "protéines".

Pour ce faire, promouvoir le mode de production biologique serait annonciateur d'une réforme claire de la PAC, en profondeur, pour 2006.

Pour être crédible, pour porter cette position au niveau de l'Union Européenne, il y a 3 conditions au minimum :

- Constituer des réseaux de producteurs au niveau européen, en croisant les mouvements «Agriculture Durable» et Bio et en incluant les PECO ;
- Il faut un soutien de l'administration française à tous les niveaux. On en appelle aux deux ministères de l'environnement et de l'agriculture mais aussi aux collectivités territoriales et aux administrations locales dont on a besoin pour avancer ;
- Il faut travailler non pas entre paysans, mais il faut s'ouvrir aux environnementalistes et aux consommateurs pour créer des lieux de concertation. La seule ouverture des CDOA est largement insuffisante, il faut aller plus loin pour qu'ensemble, on puisse porter sur un plan citoyen des revendications qui soient fortes et durables.

Intervention de Monsieur Philippe Pointereau, France Nature Environnement (FNE)

Je vous prie d'excuser Bernard Rousseau, président de FNE, qui n'a pu être présent aujourd'hui.

Je ne vais pas redire tout ce qui a déjà été dit sur l'éco-conditionnalité ou le plafonnement des aides qui sont les véritables priorités pour un changement de la politique agricole vers une agriculture durable et multifonctionnelle et pour un développement rural durable. Mon exposé portera sur les marges de manœuvre qui existent en dehors de la PAC et en dehors des aides.

Il y a le bon sens de l'agriculteur. Et beaucoup ont cette sensibilité à l'environnement et à la biodiversité. On peut agir sans attendre le soutien de l'état. Point n'est besoin d'une intervention extérieure pour protéger et gérer une haie, un verger de plein vent ou une mare.

Une meilleure protection de l'environnement n'est pas toujours synonyme de perte de revenu ou de travail supplémentaire pour l'agriculteur. La biodiversité contribue au bon fonctionnement de l'agrosystème (du système de production). C'est la présence d'auxiliaires pour contenir les ravageurs des cultures, ce sont les insectes pollinisateurs, les bactéries qui fixent l'azote de l'air ou qui dénitrifient l'azote en excédent, c'est le recyclage de la matière organique. La pollution des nappes signifie une perte d'azote ou de pesticides et donc des intrants en plus qui coûtent cher. La sélection végétale s'est faite et continue de se faire sur la biodiversité. L'agriculture intensive (en particulier l'agriculture hors sol) s'affranchit de cette biodiversité, mais on doit la compenser par une régulation chimique et pharmaceutique. La biodiversité permet directement et indirectement, une production agricole moins consommatrice d'intrants et d'énergie. Faire avec la nature, c'est faire avec moins de moyens.

L'agriculture basée sur les principes de l'agroécologie possède les bases de la durabilité. La "rentabilité" de certaines filières intensives aujourd'hui n'est que factice et dépend avant tout du mode de versement des aides publiques, par exemple le soutien aux grandes cultures, au maïs ensilage, à l'irrigation (primes et soutien à l'investissement) et de la non-application du principe pollueur-payeur (le coût environnemental de l'agriculture anglaise a été estimé par l'université d'Essex à 220 € par ha et par an – qu'en est-il en France ?). Et que dire du marketing alimentaire qui use et abuse des paysages de qualité et des pratiques écologiques (la vache pâture sous le pommier alors que son alimentation est à base d'ensilage de maïs et de tourteau de soja) pour vendre des produits issus d'une agriculture plus proche du hors sol.

Cependant tout n'est pas si simple comme le montre les résultats d'une étude menée en 2000 par SOLAGRO en Midi-Pyrénées avec un comité de pilotage réunissant la Chambre régionale d'Agriculture, la Région Midi-Pyrénées, l'Agence de l'eau Adour Garonne Cette étude a porté sur 8 systèmes d'exploitation représentatifs de cette région et a permis de mesurer les conséquences économiques d'une meilleure intégration de l'environnement. Premier constat que tout le monde connaît : la grande disparité de revenu entre les filières (par exemple ovin-viande et grandes cultures irriguées) due aux prix de marché et aux politiques de soutien. Deuxième constat tous les systèmes sont susceptibles d'améliorer l'état de leur environnement. C'est rassurant. Mais le résultat principal montre que pour plusieurs systèmes (et particulièrement les exploitations d'élevage), il est possible de conserver ou d'améliorer son revenu tout en protégeant mieux l'environnement. Le problème pour ces exploitations n'est pas un problème d'aides PAC, mais un problème de formation, d'accompagnement et de sécurisation des systèmes de production. Arrêter le maïs ensilage ou réduire son cheptel n'est pas un saut facile à faire.

Cependant certains systèmes ne rentrent pas dans ce schéma (exploitations de grandes cultures). Si l'agriculture raisonnée s'autofinance, il n'en est pas de même pour la production intégrée qui exige une rotation diversifiée (au moins 4 cultures dans la rotation). Quand on demande aux agriculteurs d'améliorer l'environnement, en particulier en allongeant les rotations, certains peuvent perdre jusqu'à 15 000 € de revenu. Leur demander ça n'est pas réaliste. Il faut donc revoir les politiques. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur Lirochon, il y a une grande différence entre l'agriculture raisonnée et l'agriculture intégrée. Il suffit de comparer les deux cahiers des charges et je laisse à chacun le soin de le faire.

Il est clair que la production intégrée (définie par l'OILB) constitue un engagement environnemental beaucoup plus exigeant que l'agriculture raisonnée (en plus d'une rotation intégrant au moins 4 plantes, obtenir un bilan N et P équilibré avec une marge de 10 % des apports, maintien de 5 % de la SAU en surface de compensation écologique...).

Pour changer la donne en grandes cultures, il va falloir des politiques très incitatives, permettant aux agriculteurs de mettre en œuvre des pratiques de bon sens sans perte de revenu.

La labellisation, comme l'agriculture biologique, mais aussi les AOC, permettent de mieux payer les produits par rapport aux prix de marché, car des réseaux de consommateurs existent. Cela permet de mettre en œuvre des pratiques respectueuses des ressources et richesses naturelles.

Il y a des marges de manœuvre extrêmement importantes dans chaque système de production agricole pour améliorer l'état de l'environnement. Il faut s'appuyer sur un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs, avec diagnostic à l'appui. C'est ce qui a été fait dans le Tarn, avec un groupe d'agriculteurs, grâce au FGFR, il y a quelques années. L'objectif était d'entreprendre des travaux de restauration de l'espace. Pour cela, il a fallu effectuer des diagnostics. Ce projet a permis aux agriculteurs de mieux connaître le patrimoine naturel de leur exploitation et de développer une initiative de valorisation des pommes produites par les vergers haute tige, avec un pressoir et la vente du jus de pomme. Par la simple consommation de ces produits, les agriculteurs se mettent à restaurer et entretenir leurs vergers.

En conclusion les pistes sont nombreuses pour conserver et enrichir la biodiversité dans le cadre de la valorisation des produits. La production agricole va devoir s'accorder avec les attentes des consommateurs. Et ceux-ci sont soucieux de la qualité des paysages et de l'environnement.

Intervention de Monsieur Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Pour une PAC qui soutient l'élevage en plein air

Tout le monde connaît maintenant les effets de la Politique Agricole Commune : diminution du nombre des exploitations et spécialisation des systèmes de production conduisent à la monoculture dans bien des régions, notamment en plaine. Cette évolution a profondément modifié les paysages agricoles : l'arrachage des haies, la mise en cultures des prairies dans les zones humides sont les phénomènes les plus visibles et les mieux documentés quant à leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

Aujourd'hui, on constate avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, que les oiseaux dits communs sont en déclin prononcé depuis 1988. La plupart sont des espèces qui vivent dans des milieux agricoles ordinaires, pas classés en ZPS ni inventoriés en ZNIEFF. Dans cette mauvaise passe, on trouve l'Alouette des champs, la Perdrix grise, la Chouette chevêche, le Moineau friquet... Que se passe-t-il donc ?

Le paysage agricole a changé. Les cultures pluri-annuelles (par exemple, les luzernières, les champs de trèfle), mais aussi les prairies et les cultures fourragères comme le chou ont disparu des régions de plaine car l'élevage avec des troupeaux en plein air est en forte régression. Toutes ces cultures et la présence d'animaux à l'extérieur contribuent à la diversité des peuplements d'invertébrés qui sont à la base des chaînes alimentaires et sont indispensables pour presque toutes les espèces d'oiseaux. Or, l'élevage en plein air est aujourd'hui sacrifié par la PAC car les luzernières, les champs de trèfle, les choux fourragers (...) ne permettent pas aux agriculteurs de percevoir des aides financières. Ils sont éliminés au profit des cultures de vente (céréales et oléo-protéagineux).

C'est pourquoi la Ligue pour la Protection des Oiseaux demande instamment que la PAC soutienne ce type d'agriculture, notamment à travers un soutien financier fort aux exploitations en polyculture et élevage en plein air.

La diversité de l'assolement (nombre de cultures et proportion de chacune d'elle sur l'exploitation) et la présence d'éléments fixes dans le paysage (haies, arbres isolés, murets) pourraient être utilisées comme critères principaux pour le versement d'une aide financière spécifique, dans le cadre du soutien au développement rural et à la protection de l'environnement.

Cela implique de doter le deuxième pilier de la PAC de beaucoup plus de moyens financiers qu'actuellement (25 % du budget de la PAC à l'horizon 2006).

C'est à ce prix que la PAC deviendra une politique publique réellement soucieuse de la protection des richesses et des ressources naturelles.

Conclusion générale

**par Madame Roselyne Bachelot-Narquin,
Ministre de l'Écologie et du Développement Durable**

Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
Mesdames et Messieurs les organisateurs,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je vous remercie bien sincèrement de m'avoir invitée à conclure les travaux de votre colloque sur l'agriculture et la biodiversité. J'y suis très sensible car il s'agit là d'un sujet évidemment déterminant pour le développement durable de notre pays.

D'emblée, je tiens à vous dire combien je suis attachée au fait que nous progressions ensemble, au quotidien, sur le chemin qui relie biodiversité et agriculture, en nous appuyant sur une meilleure intégration des politiques environnementales et agricoles.

Car l'agriculture et les pratiques qui y sont attachées influent directement sur plus de la moitié de notre territoire (55 %).

Agriculture et biodiversité ont longtemps fait bon ménage. Essentiellement parce qu'elles étaient interdépendantes, du moins jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle, dans un système plus ou moins autarcique et généralisé de polyculture. Puis, la combinaison des effets de la mécanisation, d'une part, et de l'explosion démographique, d'autre part, a conduit à mettre au service de l'agriculture les connaissances scientifiques acquises en matière de fertilisation et de lutte contre les "ennemis des cultures".

Il convient de rendre hommage à nos agriculteurs d'avoir répondu présents lorsqu'il leur a été demandé de satisfaire au mieux les besoins alimentaires d'une population toujours plus nombreuse.

Il aura cependant fallu plusieurs décennies pour reconnaître que, progressivement, une agriculture, ici rendue très intensive, là en voie de déprise, se manifestait par des effets négatifs sur de nombreuses composantes de notre environnement, et, plus récemment, sur notre santé.

Bien sûr, nous nous sommes émus de la disparition de nos coquelicots et nos bleuets, et pas seulement pour la symbolique qu'ils représentaient, mais parce qu'ils étaient les premiers - ou du moins les plus visibles - indicateurs de la diminution de la diversité floristique. Avec eux, l'Outarde canepetière, oiseau emblématique des plaines steppiques pour laquelle votre association s'est fortement engagée, Monsieur le Président, et tous les autres oiseaux de plaine, notamment les espèces gibiers pour lesquels les chasseurs se sont sentis concernés, de plus en plus d'espèces faunistiques et floristiques, donnaient des signes inquiétants de diminution, quand ce n'était pas de disparition...

Mais depuis maintenant plus de 15 ans - le premier règlement européen traitant du sujet date de 1985 - des mesures spécifiques ont été proposées sur la base du volontariat pour enrayer ce processus de dégradation de notre patrimoine naturel. L'action des associations de protection de la nature, au premier rang desquelles la LPO, y ont été pour beaucoup, je tiens à le souligner et à les en remercier. Les premières mesures "pilotes" ont été initiées en France dès la fin des années 80. Elles ont été facilitées par des rapprochements tantôt entre les chasseurs et les associations de protection de la nature, tantôt entre les agriculteurs et ces mêmes associations de protection de la nature. C'est dire que lorsque les trois catégories d'utilisateurs de la nature se rejoignent sur des intérêts communs, le résultat est à la hauteur des espérances.

Au début des années 90, au moment où l'Union européenne accompagnait la réforme de la politique agricole commune d'un règlement de mise en œuvre d'une véritable politique agro-environnementale, notre pays a initié un dispositif original de concertation. Ce dispositif - les Plans de Développement Durable - consistait tout simplement à définir un territoire pertinent sur un plan géographique, et à en réunir l'ensemble des acteurs, élus, agriculteurs, chasseurs, associations locales de protection de la nature, pour, ensemble, établir un véritable diagnostic du territoire concerné.

Ces plans de développement durable – comme leur nom l'indique – recherchaient des modes de production durable, intégrant les principes de Rio et constituant ainsi des références pour des techniques de production et des partenariats innovants.

C'est le diagnostic établi par l'ensemble des partenaires qui a permis de faire émerger les enjeux environnementaux qu'il était indispensable de prendre sérieusement en considération. Quand cela induisait des modifications dans les comportements, et très souvent dans les systèmes d'exploitation agricole, des mesures étaient adoptées et leur coût était pris en charge par la collectivité. D'ailleurs très souvent, pour ne pas dire toujours, les Plans de Développement Durable se sont poursuivis par d'autres mesures. Notamment, les opérations locales agro-environnementales – OLAE .

Premier dispositif d'envergure pour une gestion de la biodiversité, des paysages et de la qualité de l'eau, par des agriculteurs en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, ont eu le succès que l'on attendait puisque c'est bien un des rares dispositifs qui ait atteint son but en terme de planification avec 90 % de surfaces contractualisées par rapport aux prévisions. C'est dire que lorsqu'un tel dispositif est d'émanation locale, le succès en est souvent garanti, ce qui est tout à fait logique puisque les promoteurs en sont aussi les acteurs. Certaines collectivités se sont même tellement approprié le dispositif qu'elles ont elles-mêmes assuré la transition entre les procédures mises en œuvre par l'Etat. C'est notamment le cas des basses vallées angevines.

Il nous appartient de continuer à initier et animer de telles démarches pour faire encore évoluer les pratiques agricoles et l'agriculture toute entière vers ce qu'en attend la société : une agriculture éco-citoyenne.

Et nous pourrons, dans les années qui viennent, compte tenu du large consensus que recueille cette démarche, devenir un exemple européen sur la mise en œuvre de l'agroenvironnement, seule mesure d'application obligatoire dans le second pilier de la PAC.

Une agriculture éco-citoyenne est une agriculture qui reconnaît que le milieu sur lequel elle intervient est d'abord un milieu vivant complexe qu'il importe de préserver en tant que tel. C'est d'ailleurs l'objet du réseau NATURA 2000. Et j'en profite pour le redire clairement : Natura 2000 n'est pas une "punition" mais correspond à une labellisation au bénéfice de zones où les activités déployées – notamment agricoles – sont non seulement compatibles mais indispensables au maintien d'habitats naturels remarquables. Et l'ambition du gouvernement est d'inscrire Natura 2000 comme une politique de développement durable des territoires, garantissant, certes, la préservation de la faune, de la flore et des habitats, mais permettant l'exercice d'activités économiques particulièrement indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Car, paradoxalement, la biodiversité – dépendant de l'agriculture – est confrontée à deux phénomènes : l'intensification dont nous avons déjà parlé, mais aussi la sous-utilisation des terres conduisant à la fermeture des paysages et à la diminution de la biodiversité par uniformisation du milieu. Entre ces deux extrêmes, il doit être possible d'évoluer vers une meilleure prise en compte de l'environnement sans nuire pour autant à la nécessaire productivité de l'agriculture :

- tant dans les zones à fort potentiel agronomique, tout en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment les jeunes qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à souhaiter bénéficier d'une formation agricole,
- que dans les zones de déprise, conciliant à la fois prévention des risques naturels (incendies, avalanches, inondations), et redynamisation sociale des territoires.

Cette redynamisation des territoires fera partie des enjeux de la nouvelle étape de la décentralisation dont le Premier Ministre a donné récemment le signal du départ à la demande du Président de la République. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler ensemble très prochainement. La réflexion est lancée. Mais pour ce qui concerne spécifiquement le patrimoine naturel, il m'apparaît que cela mérite une réflexion et un débat approfondis.

L'année 2003 doit permettre ce travail de concertation et d'approfondissement en vue de proposer les bases d'une nouvelle politique publique en faveur de la nature, de la biodiversité et des paysages, qui pourrait se traduire à partir de 2004 par des avancées réglementaires, voire législatives, par exemple une loi pour le "Patrimoine naturel".

La protection et la gestion de la nature est assurément une politique complexe, par l'étendue géographique couverte et la multiplicité des enjeux. Elle intéresse nécessairement tous les niveaux d'administration territoriale,

et soulève la difficulté de définition du bon niveau de cohérence locale parce que, en matière de biodiversité comme d'ailleurs en matière d'eau -, la réalité biogéographique l'emporte sur l'organisation administrative.

L'année 2003 sera aussi celle de l'élaboration du plan d'action biodiversité, qui est la déclinaison nationale de la convention sur la diversité biologique. C'est également en 2003 que la France défendra auprès de ses collègues paneuropéens à Kiev, le projet d'une conférence conjointe ministres de l'agriculture et ministres de l'environnement en 2005 à l'échelle des 55 pays du Conseil de l'Europe.

Je voudrais maintenant aborder quelques chantiers sur lesquels je souhaite que nous avançons ensemble dans les mois qui viennent.

1^{er} chantier : la Charte de l'Environnement : la biodiversité doit être un paramètre important à prendre en compte : la contribution de la LPO est donc très attendue aux travaux de préparation de la charte pour l'environnement que le Président de la République a souhaité adosser à la Constitution.

2^{ème} chantier : vers un développement agricole plus durable :

- des travaux en commun, ministère de l'agriculture et ministère de l'écologie et du développement durable, s'organisent pour réfléchir à l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable ;
- un groupe de réflexion prospective comprenant des professionnels, des fonctionnaires et des membres de la société civile sera par ailleurs prochainement mis en place.

Au delà de ces grands chantiers, d'autres aspects méritent d'être évoqués.

La poursuite et l'accentuation de la préservation de la biodiversité me semblent également devoir passer par une évolution de la pratique des jachères.

Cette politique réformatrice en faveur des jachères environnementales doit être analysée au plan local pour assurer son efficacité. Et cette expertise est un élément du diagnostic territorial dont nous avons parlé précédemment.

Les agro-environmentalistes que vous êtes probablement toutes et tous savent bien que d'autres éléments concourent à la préservation de la biodiversité. C'est notamment le cas des zones humides, éléments majeurs de toute politique de protection de la nature, des prairies dont nous avons eu la faiblesse de croire pendant un temps qu'elles pouvaient être avantageusement remplacées par d'autres plantes à forte production végétale telle que le maïs. L'herbe de nos prairies assure la couverture des sols en hiver limitant au maximum les phénomènes d'érosion que nous ne savons pas contrôler avec des cultures annuelles, sauf à créer une couverture artificielle des sols. L'herbe de nos prairies est aussi un formidable réservoir de biodiversité dont nous avons tant besoin. Les annonces de mon collègue Gaymard sur le renforcement des aides sur ce plan sont donc excellentes.

D'autres formes d'agriculture prenant en compte nos préoccupations communes de préservation du milieu naturel trouvent actuellement un regain d'intérêt. C'est notamment le cas de l'agroforesterie pour laquelle le courant associatif a longtemps milité et qui a justifié, tant par le ministère en charge de l'agriculture que par celui en charge de l'environnement, d'études de l'existant et de sa possible transposition dans les modèles agricoles actuels. L'image bucolique de l'agroforesterie lui attribue d'emblée un capital favorable de la part de la société pour qui les pré-vergers, d'une part, les systèmes associant arbres forestiers et cultures intercalaires, d'autre part, sont forcément des systèmes favorables à l'environnement.

Les apports de la biodiversité à l'agronomie est un chantier souligné comme prioritaire dans le rapport établi récemment par un collectif de chercheurs de l'INRA sous la direction de Mme DRON à la demande conjointe du ministère chargé de l'agriculture et de mon ministère et qui constitue un travail remarquable. Cette approche me semble tout à fait pertinent. Il s'agit bien de développer les synergies et la conciliation entre deux objectifs majeurs pour notre pays la gestion de la biodiversité et les nouveaux défis que doit relever notre agriculture. A travers quelques exemples comme le rôle des haies ou des talus dans la gestion de l'eau, la lutte contre l'érosion, ou encore comme brise vent, comme abri des auxiliaires des cultures, je souhaite insister sur le caractère très concret des perspectives ouvertes par ce thème de recherche qui devra s'appuyer sur la connaissance empirique des agriculteurs.

La conservation des sols est aussi un sujet majeur (un projet de communication européenne et un programme de recherche lancé par mes services) qui devrait proposer de nouvelles techniques de production et d'occupation

des sols plus favorables à la fois au maintien du potentiel agronomique, facteur essentiel pour les agriculteurs et à la restauration de la biodiversité.

Enfin, je terminerai, ne pouvant être exhaustive, sur le cas des produits phytosanitaires, à la croisée des enjeux de biodiversité de qualité de l'eau, qui cristallise les attentes de nos concitoyens en termes de sécurité.

A simple titre d'exemple je fais référence au gaücho pour reprendre son nom de commercialisation. Oui, l'imidaclopride est responsable d'intoxications chez les oiseaux, nous l'observons régulièrement depuis 1995. Oui l'imidaclopride contribue au dépérissement des ruches en modifiant le comportement des abeilles. La mesure de suspension adoptée par mon collègue en charge de l'agriculture jusqu'en 2003 est une sage mesure de précaution, mais il faudra certainement aller au-delà. C'est en tout cas ma conviction, comme il faudra intervenir pour contrer les effets pervers de l'utilisation de la bromadiolone dans la destruction des ragondins et des campagnols terrestres, même si les deux cas relèvent de réglementations différentes. Je rappelle à cet effet l'intervention récente des représentants des pêcheurs de Charente-Maritime sur les risques sanitaires relatifs à la consommation d'écrevisses ayant elles-mêmes consommé des restes de ragondins morts par empoisonnement à la bromadiolone.

Je suis intimement convaincue que dans les domaines qui nous préoccupent, la transparence est la meilleure sécurité. Divers comités ad hoc doivent réunir l'ensemble des partenaires du monde rural : élus, agriculteurs, chasseurs, protecteurs de la nature mais aussi les consommateurs dont j'attends une plus grande participation dans nos travaux en commun, à commencer par les formations régionales que mon ministère a initiées depuis plusieurs années, et auxquelles le ministère en charge de l'agriculture a adhéré.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques pistes que je voulais évoquer avec vous pour qu'en France, notre patrimoine vivant soit protégé et mis en valeur par une activité économique viable, et dont bénéficient nos concitoyens qu'ils soient consommateurs de produits agroalimentaires ou usagers des espaces naturels.

Je sais que je peux compter sur vous pour relever ce défi et je vous en remercie.

Organisateur :



Partenaires :



Comité de pilotage :

B. Alliot - LPO ; A. Cattan - MEDD ; Cl. Chevin - MEDD ; L. Duhautois - IFEN ; V. Gauduchon - LPO Vienne ;
P. Guy - PCN ; P. Havet - ONCFS ; Ch. Jolivet - LPO ; S. Le Perchec - INRA ; P. Legrand - INRA ;
M. Métais - LPO ; D. Meunier - MEDD ; Cl. Paillerey - LPO ; V. Pasquier - FNE ;
J-Y. Peseux - Fédération des PNR ; P. Picou - APCA ; Ph. Pointereau - SOLAGRO ; M. Priol - MAAPAR ;
G. Ricou - FNE ; B. Rousseau - FNE ; O. Rousset - MAAPAR ; M. Wintz - FNE.